



LANNION

Bulletin Municipal Trimestriel N° 5 juillet 1984



Sommaire

Editorial	p. 3
Activités musicales	p. 4
Ecole municipale de dessin	p. 5
Bibliothèque municipale	p. 6
Ecrivains bretons	p. 7
Comité des fêtes	p. 8
Les associations	p. 9
Centre de vacances	p. 10
Informations diverses	p. 11
Maisons fleuries	p. 12
Transports urbains	p. 13
Emploi	p. 14-15
Histoire et jeux	p. 16-17
Les Halles centrales	p. 18
Services techniques	p. 19-21
Les oppositions	p. 22-23

DOSSIER :
SPECIAL FINANCES
16 pages centrales

Pour toutes vos annonces publicitaires dans le bulletin municipal, veuillez contacter :

Jean QUEMENEUR
et associés
166, rue Jean Jaures - BREST
Tél. (98) 44.54.23

LANNION Bulletin municipal
Direction de la publication :
Mme D. Marec
Rédaction : M. A. Sonneck
Tirage : 7.000 exemplaires
Diffusion gratuite à la population.
Impression : IMPRAM Lannion

2

IMPRAM

48.75.63

Le cabinet YONCOURT
gan met à votre service une équipe de spécialistes en assurances
Groupe des Assurances Nationales
LANNION - 1 quai de Viarmes - Tél. : 37.04.10

europcar
Location de voitures et de camions
10 avenue du Général de Gaulle - LANNION - Tél. 16 (96) 37.02.17

AGF Assurances Générales de France
Agents généraux TOUTES VOS ASSURANCES...
J.L. DONTOT, 5 place des Halles - Tél. 37.96.47
P. PLUMER, 12 rue Jeanne d'Arc - Tél. 37.04.84

BRICORAMA
BRICOLAGE JARDINAGE DECORATION
Route de Tréguier - LANNION

Editorial : Les dossiers culturels

17 mois déjà ! Sans chercher à dresser un bilan, essayons de faire le point. Dans une période difficile pour la gestion locale, nous aurions pu céder à la facilité et « freiner » les dossiers culturels souvent considérés comme secondaires parce que pratiquement toujours déficitaires. C'eût été, me semble-t-il, commettre une grave faute.

La municipalité, consciente de l'intensité associative et de la qualité des manifestations organisées dans des domaines très divers (musique, danse, dessin, théâtre, expositions, fêtes des gras, fêtes d'été, festival d'orgue, festival photographique...), affirme des son arrivée à la mairie sa volonté de mener sur le plan culturel une politique ouverte respectant les différentes opinions, rejetant tout parti-pris idéologique ou politique, une politique dynamique, fondée sur le développement ou la mise en place de structures sérieuses d'enseignement (dessin, musique...).

Dans le même temps, elle soutient activement l'office d'action culturelle (Lannion O'Veni), créé par l'ancienne municipalité, office judicieusement conçu sous la forme d'une structure indépendante gérée par un conseil d'administration compétent représentatif des

différentes tendances, dans le but d'organiser et de coordonner l'animation culturelle de notre cité.

La municipalité vote aussi le projet d'une photothèque régionale (laissant toutefois la prise en charge de l'animation au département et à la région) et décide les travaux indispensables pour son installation au centre Jean Savidan. Elle active les travaux des grandes salles du rez-de-chaussée de l'Ancien Collège et y implante la bibliothèque municipale. Elle entreprend en ce moment la refection des locaux au vieil hôpital pour les mettre à la disposition de l'école de musique du Trégor pour la prochaine rentrée scolaire.

Elle envisage d'achever l'aménagement intérieur de la chapelle de l'Ancien Collège. Cette chapelle sera intégrée à la bibliothèque municipale. Lannion disposera alors de l'une des plus belles bibliothèques de l'Ouest implantée dans des locaux rationnels, accessibles au plus grand nombre, la bibliothèque devrait connaître un nouvel essor.

La chapelle du vieil hôpital, quant à elle, deviendra l'auditorium de l'école de musique du Trégor et servira également de classe pour les répétitions d'ensembles ou de chœurs.

Courrier des lecteurs

La bibliothèque municipale de Lannion va prochainement bénéficier de locaux superbes au rez-de-chaussée de l'ancien collège.

Il serait intéressant de former un groupe de lecteurs pour décider du choix des livres et participer à l'animation. Ceci, bien entendu, n'a rien pour critiquer ce qui est fait actuellement. Les personnes qui s'occupent de la bibliothèque sont aussi accueillantes que charmantes, et je rends tout particulièrement hommage au sourire de Mme Massart.

Il faut trouver des volontaires motivés et tendre au pluralisme.

On a pu constater, au C.N.E.T., un cheminement dans le groupe de lecture vers une meilleure connaissance entre les personnes, ce qui, en soi, est intéres-

sant. Ce travail permet un enrichissement humain par les échanges de points de vue et une ouverture sur divers sujets, y compris le spirituel qui reste encore tabou. Lorsque la relation a lieu dans un esprit ouvert, on peut faire du bon boulot. Arracher les câbles qui bloquent l'épanouissement humain, faire déplacer la ligne d'horizon de l'être et du savoir, quel beau programme !

Jean FERRE

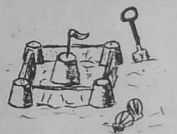
Le bulletin d'information municipale reste ouvert à tous nos lecteurs. Ils peuvent lui adresser leurs textes, en mairie. Il est aussi possible d'adresser vos questions, auxquelles la commission d'information apportera une réponse, soit directement, soit par l'intermédiaire du bulletin.

Tous les responsables d'associations culturelles regrettent amèrement l'absence d'une salle de 600 à 700 places permettant de programmer des spectacles, des concerts, des conférences dans de bonnes conditions. La municipalité a déjà évoqué cette situation. A la demande du maire, une commission de travail a été constituée dans le but de définir un projet et de rédiger un dossier circonstancié. Cette commission s'est déjà réunie deux fois et poursuit ses travaux. Puisse ce dossier aboutir !

Nous n'abordons pas aujourd'hui d'autres dossiers qui sont à l'étude (projet vidéo, rapprochement de la culture et de la science...). Nous le ferons en temps voulu.

Lannion a toujours été une cité dynamique dans le domaine culturel, elle l'est encore aujourd'hui et la municipalité fera tout son possible pour que Lannion devienne sur ce plan la vraie « capitale du Trégor ».

J.P. LE GOAREGUER
Adjoint chargé
des Affaires culturelles



**POLYCLINIQUE
SAINTE
-
THERESE**

CHIRURGIE - OBSTETRIQUE

Urgences de jour et de nuit

Direction-Administration 37.04.19
Secrétariat des chirurgiens 37.68.00
Maternité 37.02.50
Chambres des hospitalisés 37.92.07

7 rue de Kerampont

RENAULT LANNION
Station ELF ouverte 24 heures sur 24 Location véhicules sans chauffeur
marché national de l'OCCASION
nouvelle route de Guingamp Tél. : 37.00.23

3

ACHAT - VENTE - LOCATION
VOITURES ET CAMIONS

Gilles
DOLEDEC
Avenue du Tribunal BP 236
22303 LANNION - Tél. 46.59.00

THRIFTY
RENT-A-CAR

A. QUENECH

Epicurerie en gros - Glaces Gervais
Bourg de Caouënnec
22300 LANNION

RADIO - TELE - HI-FI

E. Guisan Vente
Dépannage
11 rue Jeanne d'Arc
22300 LANNION
Tél. 16 (96) 37.97.40

17° Festival d'orgue et de musique de Lannion et de la Côte de Granit Rose

Le festival annuel d'orgue et de musique de Lannion et de la Côte de Granit Rose est organisé par l'association des Amis de l'orgue de Lannion, avec le concours du ministère de la Culture, du conseil général des Côtes-du-Nord, de l'association départementale des Amis de la culture et le soutien technique de la ville de Lannion.

Vendredi 3 août, 21 h 15, église Saint-Jean-du-Baly, clavecin et orgue, Yasuko Uyama (clavecin) et Michel Bouvard (organiste titulaire de l'église Saint-Severin, à Paris).

Vendredi 10, 21 h 15, église Saint-Jean-du-Baly, musique vocale et instrumentale des 16^e, 17^e et 18^e siècles, les Madrigalistes de Prague (13 exécutants), direction, Svatopluk Janyš.

Vendredi 17, 21 h 15, église Saint-Jean-du-Baly, orgue et orchestre Odile Bailleux (organiste titulaire de l'église Saint-Germain-des-Près, à Paris), le Musique Ensemble (clavecin, direction, Gilles Helle).

Vendredi 24, 21 h 15, église de Brélevenez, l'ensemble Jean-Marie Leclair (Josiane Guaita, flûte, Roger Raynard, hautbois, Frédéric Baron, basson, Bernadette Chouvet-Therme, clavecin).

Renseignements au siège de l'association, 3 rue de la Bienfaisance à Lannion, tél. 37.07.73.

Reservations : office du tourisme, quad d'Aiguillon, tél. 96-37.07.35.

Jour J de la musique



La journée nationale de la musique a été marquée à Lannion, comme dans toutes les villes de France, par quelques manifestations.

Si on peut regretter que, chez nous, l'animation dans les rues ait manqué un peu de spontanéité - il y a eu peu d'initiatives dans ce domaine - les manifestations en soirée à Brélevenez ont été de grande qualité.

La chorale « L'Accord » a ouvert la soirée en extérieur. Deux sonneurs ont ensuite conduit le public dans l'église : 250 personnes étaient venues, pour une audition dans une excellente ambiance.

L'abbé Bocher, directeur de la manécanterie des petits chanteurs de Saint-Joseph, a présenté avec humour le programme d'une grande variété :

Se sont succédé l'Harmonie municipale, les Clarinettes du Trégor, deux professeurs de l'École de musique du Trégor, dont le directeur P. Le Houx, un jeune organiste élève d'Yves Hillon, puis Yves Hillon lui-même, qui étrennait son grand prix du conservatoire de Brest.

Cette diversité prouve, s'il en est besoin, la qualité de la vie musicale à Lannion.

LOCA BRICO
Location de matériel
et d'outillage
Tél. 37.26.09
52 rue de Tréguier
LANNION

R. ELIES DISTRIBUTION

Imprimés - Prospectus - Catalogues
43 cité Gaïc - LANNION
Tél. 37.23.76

Solution du jeu de la page 31

Statues de Saint-Ivy

Photo 1 : mur de l'enclos de Loguivy
Photo 2 : rue de Kerampont
Photo 3 : fontaine au port de Loguivy

Solution du jeu de la page 32

Photo A : rue de Kerampont.

Photos B et D : place du Miroir.

Photo C : rue des Chapeliers.

Photo E : rue Geoffroy-de-Pont-blanc

Ecole municipale de dessin

D'abord initiative privée, l'école de dessin est devenue municipale sous le précédent conseil municipal. Elle recevait l'an dernier près de 90 élèves.

Si la pratique du dessin y reste d'abord une distraction, il n'empêche que certains problèmes professionnels y sont abordés, notamment avec des jeunes qui recherchent une carrière touchant le dessin.

Les cours sont dispensés par deux personnes diplômées des Arts décoratifs de Paris. Ils allient le travail d'observation et l'imagination, selon les niveaux et le besoin d'expression de chacun. Au niveau adulte, exercices d'étude sur plâtres, travaux sur nature morte, croquis, peinture... sont le support de la création personnelle.

Tous les travaux sont présentés à l'exposition de fin d'année, en 1984, elle comptait 550 visiteurs.

Les cours de rentrée se feront le mercredi 3 octobre. Les inscriptions

pourront encore être prises ce jour-là, dans la mesure des places disponibles. Il est prudent de contacter dès que possible les responsables, tél. 37.01.95.

L'an dernier les élèves étaient répartis en trois niveaux : les petits, le mercredi ; les adolescents, le mercredi et le jeudi ; le cours du mercredi aurait besoin d'être dédoublé. Les adultes, le mercredi, de 18 h 30 à 20 h 30, et le samedi, de 9 h 30 à 11 h 30.

Tarifs : l'inscription est annuelle, payable par trimestre en perception.

6-10 ans : 60 F par trimestre ; 80 F pour les extérieurs.

Jeunes : 80 F et 100 F.
Adultes : 130 F et 150 F.

Un tarif dégressif existe pour les deux premiers niveaux. Réduction de 20 F pour le 2^e enfant. La cotation pour les retraités est de 100 F et 130 F.



Salle des ventes
Les GALERIES
Meubles et objets d'occasion
Tous styles
10 quai de la Corderie
LANNION - Tél. 37.15.60

TRANSPORTS
Pierre LE HOUEIROU
Pen an Ru
22300 LANNION
Tél. 96-37.01.32

Hervé
AUDIOU
BOUCHERIE
22300 LANNION

AGENCE
ARMORICAINE
Transactions immobilières
et commerciales
3 rue Félix Le Dantec
LANNION - Tél. 37.47.24

NOUS SOMMES TOUS CONCERNES



LANNION
9 rue Cie Roger Barbé
Tél. 37.04.62

BUREAU URBAIN
Ker-Uhel
Tél. 48.62.99

L'ECUREUIL au service
de la population,
27 millions de Français
lui font confiance
REJOIGNEZ-LES

Bibliothèque municipale

Depuis le 18 juin, la bibliothèque municipale est transférée au Vieux-College, entrée par la façade place des Patriotes. Elle présente deux grandes salles, une pour les enfants, une pour les adultes.

Ouverture : Tous les après-midis, de 13 h 30 à 18 h 30, en outre, le jeudi, de 11 h à 12 h, et le samedi, de 9 h à 12 h.

Abonnement annuel : Adultes de Lannion, 31,50 F ; extérieurs, 37,40 F. Jeunes de 13 à 18 ans, de Lannion, 25 F ; extérieurs, 31,50 F. Enfants jusqu'à 12 ans, de Lannion, 12,50 F ; extérieurs, 15,20 F.

Tarif valable pour deux livres et une revue. La lecture sur place est gratuite.

Abonnement touristes : 12,50 F, quel que soit l'âge, avec en outre une caution de 51,50 F, récupérable en perception avant le départ.



CGEE ALSTHOM

EQUIPEMENTS ET ENTREPRISES ELECTRIQUES

ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE - PTT - ECLAIRAGE PUBLIC

Tél. 48.47.82 - Z.I. - 22303 LANNION

LU POUR VOUS...



Adagio Allegro

Pierre-Maurice Richard
Ed. France-Empire

Dans ces dix courtes nouvelles, de *La Falaise à Ma mère-grand*, l'atmosphère est tantôt dramatique, tantôt gaie, de l'*Adagio* à l'*Allegro*, mais toujours ancrée dans la réalité quotidienne.

Les notations précises sur la vie des personnages renvoient à notre expérience, à nos rêves, à nos « déviances » parfois.

Le style éprouvé, les « sous-entendus », le mode d'humour, délivrent l'imagination tout en éveillant des souvenirs...

L'auteur, agrégé d'anglais, n'a sans doute pas oublié l'humour britannique en écrivant ces pages.

Papa Longues-Jambes

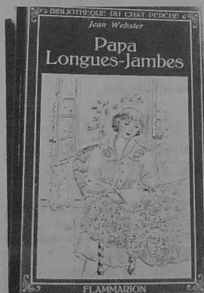
Jean Webster
Ed. Flammarion

Judy, orpheline de 17 ans, voit son avenir pris en charge par un bienfaiteur anonyme qui lui paye ses études en échange d'une lettre par mois, lui parlant

de sa vie à l'université, missive qui restera sans réponse.

Le caractère enjoué et décidé de la jeune fille, des lettres vives, simples et sincères, devraient rendre le livre palpitant.

Malgré sa parution ancienne, ce livre tendre et gai, sous forme de lettres et de petits dessins, devrait émouvoir les jeunes à partir de dix ans.



La Place

Annie Ernaux
Ed. Gallimard

A travers des phrases souvent entendues, des petites scènes de « tous les jours », Annie Ernaux retrouve l'image de son père. D'abord garçon de ferme, puis ouvrier d'usine et enfin petit commerçant, il a gravi peu à peu l'échelle sociale.

Sa fille, par ses études, a creusé un fossé dans leur langage, leurs habitudes. Mais ce livre restitue les lieux, les scènes d'une enfance dans une famille modeste ou tout se « compte » même si l'on a tout « ce qu'il faut ».

Ce livre court, dense, simple et émouvant, relate l'expérience de l'auteur qui, une fois devenue professeur, éclaire un visage aimé.

Congrès des écrivains bretons : « Une excellente année »



Le congrès des écrivains bretons s'est tenu à Lannion, les 28, 29 avril derniers. Au cours de la remise des prix, à l'Hôtel de Ville, Yan Brekilien s'est félicité de l'excellent cru 1984, tant par le nombre des concurrents que par la qualité des œuvres présentées.

Dans son mot d'accueil, M. Nédélec a rappelé que le Trégor, « l'Attiq de la Bretagne », s'honore de compter parmi ses enfants des écrivains et artistes de grand renom : Ernest Renan, Anatole Le Bras, Charles Le Goffic, mais aussi François-Marie Luzel, Marc'harit Fulup.

Il ne manqua pas de rendre hommage à Maria Prat, Roger Laouenan, Yvon Le Men, réservant une mention spéciale à Anjela Duval, dont une rue de Lannion portera sans doute le nom.

Le palmarès : des lectures pour l'été

- Le Grand Prix (fondation Yves Rocher), au roman *Bonsoir, Marie-Joséphé*, de Jean David (ed. Jean Picollec) : une touchante idylle entre personnes du 3^e âge à Plougastel-Daoulas.
- Le Prix de la ville de Lannion, à Joseph Martray, pour son étude précise *20 ans qui transformèrent la Bretagne. L'épopée du CELIB, 22 juillet 1950 - 2 février 1969* (ed. France Empire).
- Le Prix Pierre Roy (fondation Breizh), à Fanch Brodic, pour son étude historique *Al Libertarien hag ar brezoneg* (ed. Brud Nevez).
- Le Prix Pierre Mocaër (fondation Breizh), à Michel Racout, pour *Les Druides, les sociétés initiatiques celtiques contemporaines* (ed. du Rocher, Mornaoc), un ouvrage complet et objectif.
- Le Prix des Bretons de Paris, à Yves Romé, pour son roman populiste *Le martyre de Riton Carlo, coureur breton* (ed. du Parhélie, Saint-Brieuc).
- Le Prix Le Mercier d'Erm, à l'ouvrage collectif en cinq tomes *Histoire de la Bretagne et des pays celtiques* (ed. Skol Vreizh), dont un des co-auteurs, M. Monnier, est Lannionnais.
- Le Prix de la Fondation Paul Ricard, à Annie Follier, pour ses souvenirs d'enfance *Femmes de Groux ou la laisse de mer* (ed. Gallimard).
- Le Prix de poésie Capitaine Queignec, à Bertrand Borne, pour son recueil *Parole bretonne* (ed. Nature et Bretagne).



LANNION. - Remise du Grand Prix des écrivains bretons (fondation Yves Rocher) à Jean David.

AGENCE LANNIONNAISE

Transactions immobilières et commerciales

11 quai d'Aiguillon
LANNION - Tél. 37.53.12

L'été du comité des fêtes

Les mois de juillet et d'août 1983 avaient été illustrés par des manifestations de haut niveau : deux soirées avec les fameux Golden Gate Quartet, le gala du Ballet de Colombie et le Critérium Cycliste, pour ne citer que les « têtes d'affiches ».

Et, pour 1984, le comité des fêtes a programmé des spectacles et des réjouissances qui confirment, s'il en était besoin, le désir de conserver l'excellent standing des festivités lannionnaises. Ou on en juge :

Dès le dimanche 29 juillet, dans la magnifique enceinte du château de Kerduel, plus de 50 chevaux participeront à

de l'animation sur les quais... et ceci d'autant plus que, conjointement, s'y dérouleront trois épreuves de quatre jours de la Boule Bretonne !

Et cette belle journée du dimanche 5 août sera offerte gratuitement, comme par le passé.

Enfin, le mardi 7 août, Lannion recevra de nombreuses vedettes du sport cycliste. Hinaut et son équipe en tête ! Comme pour les Gras, les organisateurs avaient hésité, mais ils ont finalement maintenu le Critérium traditionnel, en souhaitant qu'une masse de sportifs fasse confiance au comité des fêtes. Et

ils seront bien servis, puisque les coureurs se produiront sur un nouveau parcours, avec l'ascension de la Côte de Crech'Avé !

C'est donc une série importante de manifestations, variées et de grande tenue, qui se dérouleront à Lannion, du 29 juillet au 7 août 1984.

Bonne chance aux organisateurs... !
Grand soleil... et nombreux public !

Y.Q.



LANNION. - Le Ballet national yougoslave.

un grand concours d'entraînement, précédé d'une messe de la Saint-Hubert, illustrée par une excellente formation de cors de chasse. On note aussi la participation de l'équipe de voltige concourant au championnat d'Europe à La Baule.

Le samedi 4 août, en soirée, dans la salle municipale, faisant suite aux Brésiliens, Irlandais, Polonais, Sénégalais, Guinéens et Colombiens, un grand Ballet National Yougoslave (40 danseurs, chanteurs, musiciens) se produira à partir de 21 h. Si l'on considère que les danseurs yougoslaves se classent aux tous premiers rangs en Europe, on est assuré d'un spectacle enrichissant et brillant.

Le lendemain, dimanche 5 août, le comité des fêtes renouera avec les « jeux » sur le quai d'Aiguillon. Ils se dérouleront à partir de 15 h 30, dans une ambiance sportive et humoristique, puisqu'ils sont inscrits au programme sous le signe des « Olympiades Lannionnaises », des jeux... du sport !

Et le soir, on renouera, également, avec un ensemble qui a maintes fois fait ses preuves : bal et fest-noz !... Il y aura



Garage GUILLOU J.F.

concessionnaire

Route de Guingamp

22300 LANNION - Tél. (96) 37.09.88

FESTIVAL

Supermarché au cœur de votre ville

OUVERT lundi, mardi, mercredi,
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 15 à 19 h

Jeu et samedi, de 8 h 30 à 19 h

Vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 15 à 20 h

La journée des associations

Dimanche que le temps n'ait pas été au rendez-vous, le samedi 26 mai, 70 associations ont participé à une impressionnante démonstration de la vie lannionnaise.

Beaucoup avaient maintenu leur stand d'exposition dans les rues de Lannion, et l'on passait avec surprise des bouveteaux à Vie Libre ou l'Aide aux mères de famille. Des stands s'étaient même reliés par téléphone, invitant les passants à décrocher pour recevoir un bonjour amical.

En raison de la pluie, une majorité d'activités se sont regroupées à la salle omnisports, les salles du centre Jean Savidan étant réservées pour des films, montages diapos et vidéos.

La vie associative est loin d'être morte à Lannion, il n'est pas un domaine, sport, religion, culture, loisirs... qui n'ait ses associations, sans oublier les nombreux groupements de défense, d'intérêt économique ou de solidarité.



Il ne s'agit pas d'un visiteur victime d'un malaise, mais d'un membre de l'équipe de la Croix-Rouge qui se prête à un exercice.



QUEMENER

FUEL domestique - entretien chauffage - Ramonage
Remplacement matériel chauffage

SDCA QUEMENER

8 rue Kerampont - LANNION - Tél. 37.01.22

PEINTURE RAUB

MENUISERIES ALUMINIUM
MIROITERIE - VERANDAS
REVETEMENTS DE SOLS ET MURAUX
TOUS TRAVAUX D'ENTRETIEN
DEVIS GRATUITS

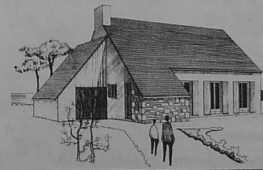


LANNION
Rte de Trébeurden - Tél. 48.76.52
VENTE AUX PARTICULIERS

CONSTRUISEZ SANS INTERMEDIAIRE

- Plans personnalisés
- Etude de financement
- Recherche de terrains

L'expérience de plusieurs centaines de réalisations



C.T.L.
Construction Traditionnelle du Léguer
ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT
Route de Guingamp, 22300 LANNION - Tél. (96) 37.02.67

Je désire être renseigné gratuitement et sans engagement

Nom _____ Prénom _____
N° _____ Rue _____ Ville _____
Code postal _____
Pensez à retourner un terrain !

Naissance de l'association « Servel Loisirs »

De nombreuses personnes ayant manifesté leur souhait de voir organiser des activités de loisirs à Servel, une première assemblée générale a eu lieu le 15 juin.

Une soixantaine de personnes, représentant tous les secteurs de Servel, ont montré par leur présence et leur intérêt la nécessité d'une structure répondant à leurs besoins, par l'organisation d'activités ouvertes à tous, telles que jeux de société, bincolage, conférences, promenades et sports légers, voyages, etc.

Dix volontaires forment le bureau dont la première tâche est de procéder aux démarches administratives avant de commencer les activités en septembre.

D. MEL

POMPES FUNEBRES GENERALES

Concessionnaire du service des inhumations de la Ville de LANNION
33 rue de Tréguier - Tél. 37.04.03

Toutes démarches évitées aux familles, soins de conservation par procédé I.F.F. Prélèvement des frais d'obsèques sur comptes ou livrets bloqués et par organismes mutualistes.

Renseignements, documentations et devis gratuits. Grand choix d'articles funéraires.

Centre de vacances du Toulinet



Selon la tradition, la municipalité a rendu visite aux enfants du centre de vacances du Toulinet, le 12 juillet.

Ce fut une occasion de faire le tour du propriétaire. Les 80 enfants disposent maintenant d'installations très fonctionnelles, dans un cadre étonnant.

Les invités ont apprécié la propreté des locaux. Les enfants sont répartis en petites chambres de 5-6 lits, les repas sont pris dans un bâtiment neuf, en haut de la propriété.

Un très vaste terrain offre pelouse, parc boisé, tennis... Il domine sur la plage de Saint-Efflam, où les enfants peuvent faire de la planche à voile.

La municipalité souhaite utiliser ces installations au maximum. Elles accueillent déjà le 3^e âge pour des séjours de vacances. Des solutions sont recherchées pour des échanges avec des écoles, afin d'ouvrir le centre en classe verte ou classe de mer.



SACER
Société anonyme pour la construction et l'entretien des routes
Dépôt LANNION
Tél. 37.25.28
Agence de Saint-Brieuc
Z.I. des Châtelets
22440 PLOUFRAGAN
Tél. 94.02.31
(Devis gratuits)

Tous travaux de terrassements, canalisations, voiries, enrobés, sols industriels, abords de villas, terrains de sports, etc.

COGEMAX
Le plus grand centre de matériaux CARRELAGES CHÈMINÉES MENUISERIES
● Carrelages
● Salles de bains et accessoires salles de bains
● Dalles de jardin
● Menuiseries...
et tous autres matériaux de construction
● Cheminées et accessoires
Route de Plouaret - PLOUBEZRE - LANNION - Tél. (96) 37.08.29

Séjour des anciens à Toulinet

Comme par le passé, les anciens de Lannion auront la possibilité de passer 10 jours pleins au centre de vacances du Toulinet, du 29 août au 7 septembre inclus.

Pour cela, qu'ils s'inscrivent en mairie, auprès du B.A.S., salle du 1^{er} étage, du lundi au vendredi, 8 h-12 h et 13 h-18 h. Inscriptions closes le 31 juillet.

Fournir les talons de ressources du dernier trimestre ; retraite principale et retraites complémentaires, pour établir le montant de leur participation.

GRILLE DES TARIFS

De 2.300 F à 2.400 F	42 F par jour
De 2.400 F à 2.500 F	44 F par jour
De 2.500 F à 2.600 F	46 F par jour
De 2.600 F à 2.700 F	49 F par jour
De 2.700 F à 2.800 F	52 F par jour
De 2.800 F à 3.000 F	56 F par jour
De 3.000 F à 3.200 F	60 F par jour
Au-dessus de 3.200 F	64 F par jour

Concours : la meilleure photo de vacances

Le bulletin municipal invite ses lecteurs à participer à un concours de la meilleure photo de vacances.

Pour cela, faites-nous parvenir une photo, en couleur ou noir et blanc, de

format indifférent, illustrant le thème de vos vacances. La meilleure photo sera publiée dans le prochain bulletin.

Adressez-vous à : Bulletin municipal, mairie de Lannion, avant le 20 septembre.

Lannion guide pratique

Tout sur Lannion et les services qu'on peut y trouver : écoles, santé, sport, associations, services publics et administrations. Le « guide pratique » de Lannion, édité par la municipalité, est en cours d'impression.

Les Lannionnais pourront le trouver gratuitement, fin juillet/début août, en mairie, à l'office de tourisme, ou dans certains points de dépôt répartis dans la commune.

Réceptions à l'hôtel de ville



LANNION. - De nombreuses délégations ont été reçues à l'hôtel de ville ce trimestre, notamment un groupe de nos amis gänzburgeois en vacances dans la région, et ici, des jeunes de Biefeld (près de Gänzburg), venus chez nous dans le cadre d'un échange avec le C.E.S. Charles Le Goffic.

Les meilleurs de 1982
E. LINTANF
Pour tous vos problèmes d'ASSURANCES
23 avenue Ernest Renan
LANNION - Tél. 37.41.62

Anciens de Brélèvez

Le repas des anciens de Brélèvez est fixé au dimanche 16 septembre.

Vie sportive

Un grand événement pour la rentrée : A Lannion, le lundi 10 septembre, une grande démonstration de basket-ball, par le Standard de Liège, spécialiste des coupes européennes, et l'Etendard de Brest, le club-phare du Basket Brestois. Organisation : Stade Lannionnais.

Cette grande rencontre se déroulera dans la salle de l'I.U.T., route de Perros-Guirec.

Rive gauche : La foire Saint-Ivy

Doit-on se plaindre du soleil pour une fête ? Quelquefois, quand elle incite les gens à quitter la ville pour la plage, oubliant un peu les fêtes locales.

Cependant, la 2^e foire Saint-Ivy reste une excellente manifestation, signe du dynamisme du quartier Rive gauche.

Outre le concours d'habillage de porcelets, les promenades à poney, la fête s'est signalée par les prestations très appréciées des Elfes du Léguer, qui ont contribué à donner une très bonne ambiance.

Le meilleur attrait de cette journée reste la présentation canine, avec 150 chiens de toutes races, dont plusieurs champions de France. Sans être un concours officiel, cette manifestation en avait toutes les caractéristiques. Nul doute que, si elle était renouvelée l'an prochain, elle serait très attendue des éleveurs.

Signe des temps peut-être, les camelots et brocanteurs ont moins bien vendu que l'an dernier. Il est vrai qu'il y en a peu dans ce quartier et qu'on doit y compter surtout sur un apport extérieur.

Mais il faut persister. La foire Saint-Ivy est certainement appelée à prendre de l'ampleur.

Concours 1984 des maisons fleuries

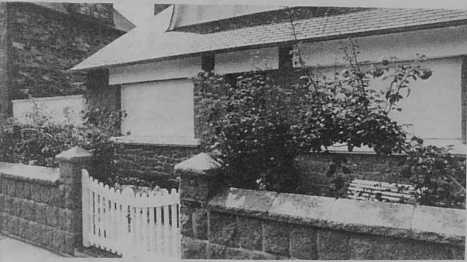
Le jury pour le concours des maisons fleuries, présidé par Mme Marec, composé de MM. Le Faucheur, Potey, Dagorn et Geoffroy, a visité les maisons fleuries le 25 juin 1984.

PREMIERE CATEGORIE : Maisons avec jardins visibles de la rue

1. Mme Querrec, 7 rue du Léandry.
2. Mme Keramborgne, route de Trébeurden.
3. M. et Mme Le Diagon, Hent Ker, Brélévénéz.
4. ex-aequo : Mmes Torchard, villa St-Roch ; Quellec, 6 quai du Maréchal Joffre ; Meurou, 18 rue de la Hte-Rive.
7. Mme Olivier, Nod Huel, rte de Loguivy.
8. Mme Nicolas, rue de la Coudraie, Brélévénéz.
9. M. Le Denmat, bourg de Serval.



LANNION. - « La Roseraie », chez M. et Mme Querrec : une ravissante gerbe de couleurs.



LANNION. - Chez M. et Mme Alexandre.



DEUXIEME CATEGORIE : Facade fleurie (balcon, terrasse, mur, fenêtre)

1. Mme Alexandre, 55 rte de Perros.
2. Mme Melot, escaliers de Brélévénéz.
3. Mme Le Bell, 4 venelle de Buzulzo.
4. M. Le Huérou, 18 rue F. Le Dantec.
5. ex-aequo : Mmes Yvonne Thos, bât N, Les Fontaines (6^e étage), et Rutie, rte de Kervegan, Serval.
7. Mme Le Bastard, 16 rue de Buzulzo.

10. ex-aequo, MM. Maignan, 13 rés. Breiz, chemin de la Corderie, et Pasquet, 37 lot, Roz an Moal.

12. M. Christin, 71, rue des Frères Lagadec.

13. ex-aequo, M. Derrien, 59 rte de Perros et Mme Paranthoën, 28 rue St-Elivet.

15. Mme Raoul, 3 lot, Roz an Moal.

16. Mme Simone Lucas, 20 rue des Cordiers.

17. ex-aequo, M. Dugué, 2 rue de Kérambellec, Brélévénéz ; Mme Lintanf, rue de Kérambellec, Brélévénéz ; Mme Morcel, 2 lot, Roz an Moal.

20. Mme Le Saux, 45 rte de Perros.

21. M. Le Goff, Hent Ker An Fot, Le Rhu, Serval.

22. Mme Grall, 6 rue de Pen ar Stang.

23. M. Le Foll, 3 rue du Colonel Hamon.

24. Mme Le Goïc, 11 av. de Park Nevez.

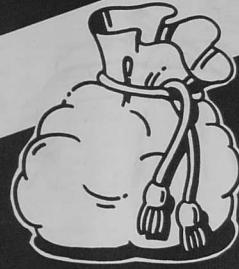
12



LANNION. - Dans les escaliers de Brélévénéz, chez M. et Mme Melot.

dossier spécial

finances



MECANISME DE LA
GESTION FINANCIERE
COMMUNALE

EVOLUTION DES
FINANCES LANNIONNAISES
DE 1977 A 1982

BUDGET ADDITIONNEL 83

L'évolution des budgets communaux : Le grand souci des élus locaux

« Les finances locales devraient connaître au cours du IX^e Plan (1984-1988), des tensions plus sévères que celles observées durant la période précédente ».

Deux caractéristiques du IX^e Plan s'ajoutent à l'évolution tendancielle et concourent ainsi à cette situation :

— la redistribution des rôles entre les secteurs publics résultant de la décentralisation ;

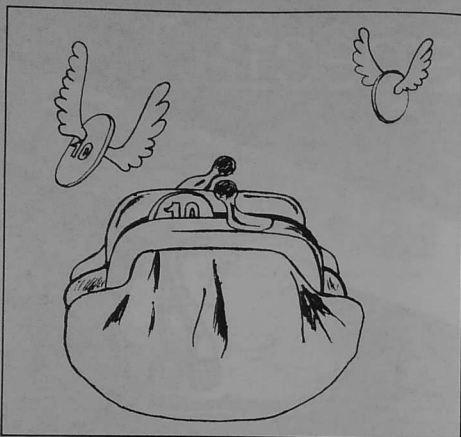
— une croissance modérée du produit intérieur brut... »

« ... L'évolution spontanée des dépenses qui n'a aucune raison de se ralentir, ne trouvera pas les contreparties nécessaires côté ressources qui, elles, ont toute raison d'être plus modestes que précédemment :

— l'évolution des recettes fiscales devrait se modérer en raison des réactions d'intolérance enregistrées parfois à la limite du rejet pur et simple ;

— l'indexation retenue pour les concours de l'Etat les fera croître au mieux comme le produit intérieur brut ;

— les possibilités d'emprunt risquent également d'être limitées en raison de réserver à l'ensemble des actions publiques et privées les moyens de financement utiles pour la réalisation des objectifs prioritaires du plan ».



Pour les élus locaux, une seule voie : la rigueur !

Des coupes sombres devront être opérées dans les dépenses, qui ne suffiront sans doute pas à éviter un aggravement de la pression fiscale locale sur les ménages, d'autant que le gouvernement projette de réformer à la hâte une des principales ressources fiscales des collectivités locales : la taxe professionnelle, ressource déjà bien affaiblie par la conjoncture économique.

Pour les élus locaux, de sérieux problèmes politiques qui viendront compliquer leur tâche :

Toute mesure qui devra être prise, qu'elle concerne une réduction autoritaire des dépenses ou l'augmentation de l'impôt local nécessaire à l'équilibre du budget, sera inévitablement impopulaire et entraînera de vives réactions de la part des divers groupes de pression : usagers, syndicats, contribuables.

Telles sont les préoccupations des élus locaux en ces temps de décentralisation.

Et ces préoccupations sont aussi les nôtres à Lannion, d'autant que nous nous trouvons, par suite des vicissitudes de l'histoire, dans une situation budgétaire particulière :

— Une masse budgétaire dépassant de l'ordre de 50 % la masse budgétaire

moyenne des communes de notre ville ;

— une structure de nos ressources déséquilibrée et fragile par le fait que l'impôt local représente 58,7 % de nos recettes et que 57,3 % de cette part provient de la taxe professionnelle dont près de 70 % proviennent d'une dizaine d'entreprises dont les plus importantes connaissent des problèmes d'emplois.

Il convient que chacun prenne conscience de cet état de fait.

Dans cette édition, après un bref rappel des mécanismes budgétaires communaux, vous trouverez de larges extraits du rapport concernant l'évolution des finances lannionnaises entre 1977 et 1982, que nous nous étions engagés à publier.

Conservez ces textes qui devraient vous permettre de comprendre « d'ou nous venons ».

Une prochaine édition fera le point sur l'état actuel des finances de la commune, sur la base des budgets 83 et 84.

Guy LE ROY
Adjoint en charge
des finances

MECANISME DE LA GESTION FINANCIERE COMMUNALE BUDGET - COMPTE ADMINISTRATIF - TRESORERIE

Les exposés financiers sont souvent rébarbatifs et difficiles à comprendre parce que le lecteur n'a pas toujours à l'esprit les principes dont ils découlent.

Un rappel succinct des « mécanismes de la gestion financière communale » devrait permettre à chacun de rafraîchir ses connaissances.

Principe de la gestion financière communale

Dans son principe, la gestion financière communale est une chose simple. Elle s'appuie sur :

— Des prévisions annuelles, consignées dans le budget voté en deux temps par le conseil municipal :

En début d'année : le budget primitif. Dans le deuxième semestre le budget additionnel, qui prend en compte les résultats comptables de l'année précédente.

— Une planification dans le temps de l'exécution des prévisions : le plan de trésorerie, outil de travail pour les services municipaux, le percepteur et les élus.

— Une double comptabilité quotidienne :

L'une tenue par les services comptables municipaux qui mandatent les dépenses engagées par les services et enregistrent les recettes signalées par la perception.

L'autre, tenue par les services de la perception, faisant office de caissier (encaissement des recettes et paiement des mandats établis par les services municipaux).

— Un double bilan de fin d'année :

L'un établi par les services comptables municipaux et approuvé par le conseil : le compte administratif.

L'autre établi par les services de la perception : le compte de gestion.

Ces deux bilans, établis indépendamment l'un de l'autre doivent dégager des résultats identiques.

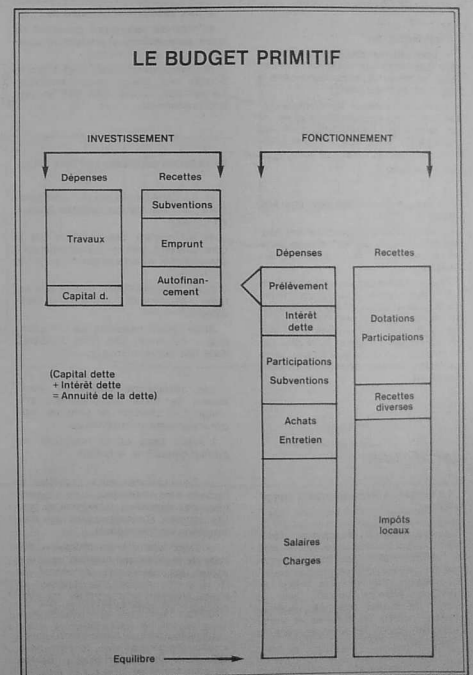
La prévision : le budget communal

Le budget communal est une prévision des recettes et des dépenses pour une année, appelée « exercice ».

Le budget doit être équilibré, c'est-

à-dire que la somme des dépenses prévues doit être au plus égale à la somme des recettes prévues, selon le bon principe qu'il ne faut pas vouloir dépenser plus qu'on ne gagne.

Le diagramme ci-contre décrit dans son principe l'organisation du budget communal. Le budget est divisé en deux parties : l'investissement et le fonctionnement.



C'est en ces termes que le commissariat général au plan posait, dans une étude prospective réalisée en fin 82, le problème de l'évolution des budgets des collectivités locales.

Il faut aujourd'hui constater que la réalité dépasse très largement la prévision, au point de susciter chez les élus locaux de toutes sensibilités politiques les plus vives inquiétudes :

Comment réaliser l'équilibre budgétaire entre des dépenses de fonctionnement naturellement croissantes, alourdies par des charges nouvelles imposées par la décentralisation et mal compensées par l'Etat, et des ressources en déclin puis-que soumises à l'évolution d'une conjoncture générale qui ne cesse de se dégrader par suite des choix macro économiques de nos gouvernants ?

Comment résoudre un tel problème qui tient de la quadrature du cercle dans un contexte de réformes permanentes qui interdit toute prospective chiffrée au niveau local, réformes conduites par un pouvoir central qui, tout partisan qu'il se dise de la planification, érige le pragmatisme en système de gouvernement et atteint dans ses actes les limites de l'improvisation ?

MECANISME DE LA GESTION FINANCIERE COMMUNALE BUDGET - COMPTE ADMINISTRATIF - TRESORERIE

INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement concerne la conservation et le développement du patrimoine communal : voirie, terrains, bâtiments, mobiliers, véhicules et gros matériels.

Il prend en compte toutes les dépenses d'acquisition, de construction et de grosses réparations de ces équipements, ainsi que le remboursement de la part « capital » de l'annuité de la dette.

Il est financé par :

● Une dotation de l'Etat, proportionnelle aux dépenses réalisées (2 % en 1983) et des subventions aléatoires de la Région et du Département.

● Une participation communale prélevée sur les recettes du budget de fonctionnement : l'autofinancement, qui doit être au moins égal au remboursement de la part « capital » de la dette.

● L'emprunt.

Le budget d'investissement doit être équilibré.

Certains travaux d'investissement peuvent être réalisés par les services techniques municipaux : ce sont les « travaux en régie ».

Leur évaluation doit prendre en compte le coût des matières et le coût de la main-d'œuvre. Une sous-évaluation des coûts de main-d'œuvre est préjudiciable par le fait qu'elle entraîne une perte éventuelle de subventions (celles-ci étant allouées en fonction des coûts des travaux) et se sanctionne par des « dépassements » lors des bilans.

FUNCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement comp-
table :

a) Les dépenses de gestion, c'est-à-dire toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services communaux (salaires, charges sociales, matières consommables, petites réparations, entretien courant), pour la mairie, les écoles, crèches, canines, services sociaux et culturels, la voirie, l'éclairage public, les espaces verts, la réputation...

b) Les subventions et participations versées à différents organismes par la

ville (associations, syndicats intercommunaux) ainsi que les subventions à des services déficitaires (bus...).

c) Le règlement de la part « intérêts » de l'annuité de la dette.

d) Le prélèvement pour l'autofinancement des investissements.

Le budget d'investissement est financé par :

- Des transferts et dotations de l'Etat.
- Diverses ressources provenant de taxes, participations et produits de services.
- L'impôt direct local, c'est-à-dire le produit des quatre taxes : habitation, foncier bâti, foncier non bâti et taxe professionnelle.

La dotation principale de l'Etat est :

— La dotation globale de fonctionnement, calculée par les services fiscaux, en fonction :

- du nombre des habitants de la commune (argumenter en se comparant à une ville plus importante est de ce fait un non-sens) ;
- du potentiel fiscal : plus la ville est riche « fiscalement », moins l'Etat participe ;
- de l'impôt perçu sur les ménages : plus il est élevé, plus l'Etat participe... dans une certaine limite !

Les ressources auxiliaires, constituées de taxes (stationnement, affichage...) et produits de services, sont généralement peu importantes.

L'impôt local est la ressource qui permet d'équilibrer le budget.

— Dans une ville dont la population et l'activité sont stabilisées, toute augmentation des dépenses, notamment de gestion, entraîne automatiquement une augmentation de l'impôt local.

— Dans une ville en récession, par suite de la diminution automatique d'une partie des ressources provenant de l'Etat, le seul maintien des dépenses au niveau antérieur peut entraîner une augmentation sensible de l'impôt local.

L'Etat fixe donc sa participation sur une « norme de train de vie », fonction de la taille de la cité : vouloir vivre au-dessus de cette norme se paye par un alourdissement de l'impôt local.

La prévision annuelle : le budget primitif

Le budget d'un exercice est élaboré sur proposition des services municipaux par les commissions en début d'année et voté par le conseil municipal au cours du premier trimestre : c'est le budget primitif.

Le budget primitif doit évaluer avec précision les recettes et les dépenses de l'année, puisque son équilibre détermine l'impôt local de l'année (l'impôt local payé en 83 a été déterminé par l'équilibre du budget primitif 83 voté par la précédente municipalité) et que la commune n'aura pas, dans l'exercice, d'autres recettes nouvelles que celles qui auront été prévues au budget primitif.

En particulier, considérant que l'autofinancement des investissements provient d'un prélèvement des recettes, il est nécessaire que toutes les opérations d'investissement de l'exercice soient complètement définies à ce moment.

(Le code communal précise même que les opérations se déroulant sur plusieurs exercices doivent en principe être inscrites dans leur totalité en précisant le nombre d'exercices qui seront concernés, article 172 du code des communes, livre II).

Le bilan annuel : le compte administratif

En fin d'exercice (31 décembre pour l'investissement, 31 janvier pour le fonctionnement), les comptes de l'exercice sont arrêtés, un bilan est établi par les services comptables et, après contrôle par la commission des finances, soumis, au cours du premier semestre de l'année suivant l'exercice, à l'approbation du conseil municipal : c'est le compte administratif.

La perception réalisée pour son administration un bilan analogue : le compte de gestion.

Le compte administratif fait donc le bilan des réalisations de l'année écoulée et dégage deux « restes » par rapport aux prévisions initiales du budget :

— en investissement, « le reste à réaliser », qui est une prévision, en principe équilibrée en dépenses et en recettes, si tout s'est bien passé en cours d'année (absence de dépassements).

MECANISME DE LA GESTION FINANCIERE COMMUNALE BUDGET - COMPTE ADMINISTRATIF - TRESORERIE

— en fonctionnement, « le résultat de clôture », excédentaire ou déficitaire selon que les dépenses réalisées ont été inférieures ou supérieures aux recettes initialement prévues.

Le compte administratif est donc un constat comptable, c'est-à-dire une

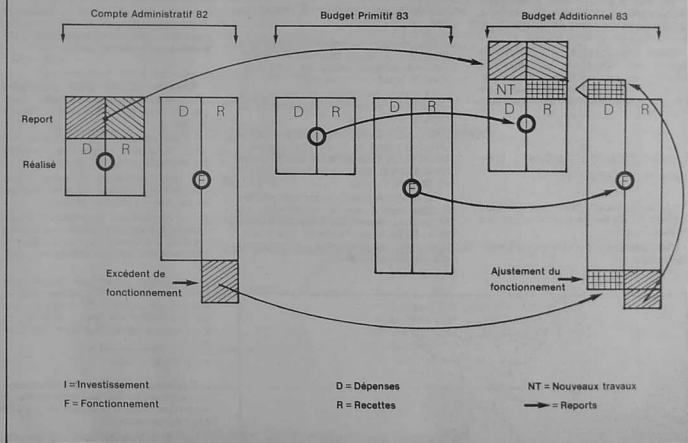
photographie de l'état du budget en fin d'exercice.

L'analyse de plusieurs comptes administratifs successifs permet de suivre l'évolution de quelques éléments caractéristiques des finances locales, d'apprécier, d'un point de vue administratif, la

gestion et de déterminer les probabilités d'évolution.

Une telle analyse financière, fondée sur l'examen de quelques photographies successives, n'a donc rien à voir avec une « enquête policière ». C'est un outil de gestion indispensable, qui permet de savoir d'où on vient, où on est et où on va ! Et ce n'est déjà pas si mal.

LE MECANISME BUDGETAIRE



La prise en compte des résultats du compte administratif : le budget additionnel

Les « restes à réaliser » et « résultats de clôture » dégagés sont réinsérés dans la prévision budgétaire communale par le budget additionnel, soumis à l'approbation du conseil dans le cours du second semestre.

Si les reports d'investissement s'in-

rent sans problème, l'affectation de l'éventuel « excédent de fonctionnement » est par contre une opération délicate, à mener avec prudence.

Il faut d'abord bien s'assurer que l'excédent comptable est bien réellement « disponible ».

A titre d'exemple, les prévisions d'investissement reportées, bien qu'équilibrées comptablement en dépenses et recettes, peuvent en réalité être déséquilibrées par suite d'une évolution du contexte économique depuis l'évaluation initiale.

Des dépenses de fonctionnement, bien qu'engagées au moment de la clôture de l'exercice, ont pu ne pas être prises en compte parce que les factures n'étaient pas parvenues dans les services.

Il est donc nécessaire de bien vérifier ces divers points et, en cas de doute, d'affecter une part de l'excédent en provision pour aléas.

De même, il paraît souhaitable, avant de créer un nouveau poste de dépense alimenté par l'excédent, de vérifier que les postes du budget en cours sont

MECANISME DE LA GESTION FINANCIERE COMMUNALE BUDGET - COMPTE ADMINISTRATIF - TRESORERIE

bien évalués et ne présentent pas de dépassements prévisibles. Il est donc utile de faire un pré-compte administratif de l'exercice en cours. S'il y a risque de dépassements, il est nécessaire de créer une provision permettant de les compenser.

Enfin, toutes ces précautions étant respectées, s'il reste encore une somme disponible, elle peut être, en toute quiétude, affectée à des opérations nouvelles, soit au budget fonctionnement (achat de petit matériel par exemple, ou subventions complémentaires à des organismes tiers), soit au budget d'investissement, au titre de l'autofinancement.

Ne pas appliquer ces précautions élémentaires conduit nécessairement à de graves ennuis ultérieurs de trésorerie, par manque de recettes réelles.

Quant à la réalisation d'emprunt « en avance sur l'enveloppe de l'exercice suivant », elle ne peut être qu'exceptionnelle et ne se conçoit qu'en fonction de l'autofinancement permis par l'excédent disponible.

L'exécution du budget : trésorerie et gestion.

Le budget est donc une prévision globale qui s'exécute au jour le jour par petites tranches.

Cette exécution est contrôlée administrativement :

- par deux comptabilités indépendantes, la comptabilité municipale et celle de la perception, qui enregistrent les recettes et les dépenses.

- et par des règles de paiement : les services comptables ne mandatent que des factures contrôlées par les responsables des services ayant réalisé l'engagement.

La perception ne paye que les mandats justifiés, concernant une dépense prévue au budget, et sous condition que les comptes qu'ils concernent soient encore positifs et qu'il y ait encore de l'argent au compte communal, c'est-à-dire en trésorerie.

FONDS DE ROULEMENT DE TRESORERIE

En principe, la trésorerie communale dispose d'un volant permettant d'absorber une certaine masse de dépenses : c'est le fonds de roulement.

Le fonds de roulement est égal à « l'excédent de clôture » apparaissant au compte administratif.

En pratique, une trésorerie s'évalue par un « coefficient de fonds de roulement », qui est le nombre de jours de dépenses réelles que le fonds de roulement permet de financer.

La direction générale des collectivités locales estime que le niveau idéal du fonds de roulement devrait se situer entre 40 et 50 jours de dépenses. Il doit dans tous les cas permettre le paiement régulier des dépenses.

LA GESTION

La double comptabilité décrite ci-dessus garantit une réalisation administrativement correcte des prévisions budgétaires, dans la mesure évidente où les libellés sont corrects et sincères.

Elle ne constitue cependant pas un outil de gestion suffisant. Il faut lui adjoindre :

- Une planification qui ordonne la réalisation des dépenses en fonction des rentrées de recettes, c'est-à-dire un plan de trésorerie.
- Un suivi qui vérifie le bien-fondé d'une dépense et en autorise l'engagement en fonction des disponibilités, c'est-à-dire un contrôle de gestion.

Planifier est en effet nécessaire parce que les recettes prévues au budget ne sont pas réalisables n'importe quand :

- les transferts de l'Etat ainsi que l'impôt local sont versés à la commune par mensualités (les douzièmes).
- les subventions et participations finançant les travaux ne sont versées qu'une fois les travaux terminés.
- l'emprunt doit être réalisé en tenant compte des dates de remboursement des annuités afin de ne pas déséquilibrer la trésorerie par des échéances trop lourdes.

Il faut donc répartir les dépenses de fonctionnement et d'investissement en fonction de rentrées de recettes, sous peine de créer de gros problèmes de trésorerie, amenant à différer les paiements.

Contrôler est tout aussi nécessaire, non à posteriori par une comptabilité de facturation, mais à priori par un contrôle des engagements.

Les dépenses ne sont pas en effet prévues dans leur moindre détail au budget, particulièrement en section fonctionnement.

Un engagement de dépense sur une simple vérification de l'état positif du compte sur lequel elle sera imputée ne suffit pas, surtout quand n'existe qu'une comptabilité de mandatement ne permettant pas d'apprécier l'état des dépenses engagées.

L'engagement responsable d'une dépense suppose qu'il a été démontrée l'utilité de la dépense, l'urgence de son engagement, l'adéquation au besoin du produit choisi et qu'il a été vérifié que la trésorerie supportera l'engagement.

ETUDE FINANCIERE

EVOLUTION DES FINANCES LANNIONNAISES DE 1977 A 1982

Dans le premier numéro de ce bulletin, je vous informais que la municipalité faisait expertiser l'état des finances communales afin de déterminer les bases sur lesquelles nous allions devoir fonder notre stratégie budgétaire. Je m'engageais à vous en communiquer les résultats.

L'expertise a été réalisée par un cabinet spécialisé, le Bureau régional d'études économiques et financières, consultant auprès de nombreuses municipalités de toutes sensibilités politiques, de divers organismes ministériels (Intérieur, Finances) et de la Banque Mondiale.

C'est une expertise comptable, basée sur l'analyse

des comptes administratifs de la commune des années 1977 à 1982, qui ne s'intéresse pas au quotidien de la gestion municipale et n'en considère que les seuls aspects comptables et administratifs.

Elle est consignée dans un rapport de 32 pages qui a été présenté et fourni aux élus et à la presse locale le 29 novembre. Il comprend deux parties : la première étudie l'évolution en grandes masses des recettes et des dépenses au cours des cinq années écoulées. La seconde analyse plus en détail le compte administratif de 1982 et détermine le coût approché des différents services. Une synthèse finale consigne les principales conclusions.

1^{ère} partie : L'évolution en grandes masses des finances locales entre 1977 et 1982

① Le fonctionnement

Les ressources de fonctionnement

Les ressources de fonctionnement résultent :

- De la fiscalité directe.
- Des transferts de l'Etat.
- De diverses autres recettes, dont les produits d'exploitation.

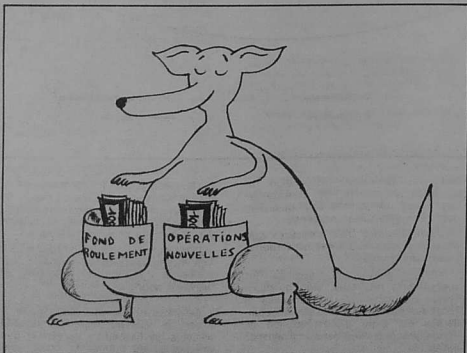
Le tableau A précise l'évolution des ressources entre 1977 et 1982, le tableau B l'évolution de la répartition entre les trois postes.

TABLEAU A : Evolution des ressources

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
En 1.000 F courants							
Recettes de l'année (1)	26 798	32 277	38 300	44 783	53 477	62 194	65 992
Fiscalité locale	15 212	18 993	21 764	25 416	30 312	35 256	38 326
autre	582	479	369	369	456	584	510
Transfert de l'Etat SFA	1 140	1 441	1 426	1 648	1 860	2 068	2 390
DGF	7 188	8 394	10 115	11 795	14 135	16 300	17 316
Autres ressources	2 676	2 970	4 626	5 565	6 714	7 966	7 990

(1) Hors reports

(2) Dont 11.452 effectivement payés par les ménages, soit 32 % de la fiscalité et 18,4 % des ressources de l'année.



Entre 1977 et 1982, les ressources ont augmenté :

- En francs courants, de 132 %, soit 18,3 % par an.
- En francs constants (pouvoir d'achat), de 33,46 %, soit 5,94 % par an.

Leur répartition a très peu évolué :

I. - Les ressources diverses ont constitué en moyenne 11,5 % des ressources de la période.

II. - Les transferts de l'Etat ont constitué en moyenne 30 % des ressources de la période.

Ils sont représentés par la subvention compensatrice des exonérations du foncier bâti (S.F.A.) et la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.).

La subvention compensatrice est appréciable puisque plus de la moitié du parc foncier à Lannion est exonérée du foncier bâti et que le taux de cette taxe est élevé.

La D.G.F. représente environ 26 % des ressources annuelles. Elle est constituée de trois dotations principales :

- Dotation forfaitaire.
- Dotation ménage, fonction de la pression fiscale sur les ménages.
- Dotation potentiel fiscal, proportionnel à la « pauvreté » relative des communes.

Le tableau C précise la situation relative des dotations par habitant de Lannion par rapport aux ratios moyens des communes de sa catégorie.

Les résultats obtenus par Lannion dans la répartition nationale sont assez satisfaisants. En 1982, la « D.G.F. par habitant » de Lannion était supérieure de 17 % au ratio obtenu par les communes de même taille.

En principe, la D.G.F. de Lannion est appelée à une faible évolution, car la part de la dotation forfaitaire dans la répartition nationale doit décroître au profit de la dotation au titre du potentiel fiscal. Cette dernière, proportionnelle à la « pauvreté » relative des communes, n'est pas favorable à Lannion, considéré comme une ville « riche ».

N.D.L.R. - Le tableau ci-dessous, comparant les taux d'augmentation annuels de la D.G.F. pour Lannion avec les taux au niveau national, illustre le propos ci-dessus :

	National	Lannion
1981	+ 18,3 %	+ 19,9 %
1982	+ 15,05 %	+ 15,32 %
1983	+ 8,58 %	+ 6,2 %
1984	+ 6,96 %	4 %

III. - Le produit de la fiscalité directe, qui a constitué en moyenne 57 % des ressources de la période, a augmenté :

20 - spécial finances

TABLEAU B : Evolution de la structure des ressources

Structure	En %					
	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Fiscalité	58,9	60,3	57,7	57,5	57,5	56,6
Transferts de l'Etat	31,0	30,4	30,1	30,0	29,9	29,5
Autres	9,9	9,3	12,2	12,5	12,6	12,8

TABLEAU C : Dotation globale de fonctionnement. Situation relative du ratio de Lannion. Dotation par habitant

	1980	1981	1982
Forfaitaire	+ 26,8 %	+ 16,9 %	+ 18,2 %
Impôt ménage	+ 18,3 %	+ 20,7 %	+ 28,2 %
Potentiel fiscal	- 8,5 %	- 10,0 %	- 10,0 %
Total D.G.F.	+ 19,5 %	+ 14,9 %	+ 17,2 %

- En francs courants, de 131,8 %, soit 18,3 % par an.
- En francs constants, de 33,27 %, soit 5,98 % par an.

La part du produit de la taxe professionnelle dans le produit global a baissé, en passant de 61,4 % en 1977 à 59,1 % en 1982.

Au contraire, la taxe d'habitation, qui était déjà à un taux relativement élevé en 1977, s'est accrue dans une très grande proportion depuis cette date. Il semble que ce phénomène n'est pas le résultat d'un choix délibéré, mais une conséquence des errements de la fiscalité directe locale jusqu'à la libération du vote des taux en 1981 (loi 80-10 du 10 janvier 1980). De façon mécanique, le poids de la fiscalité s'est déplacé des professionnels vers les habitants.

Bien que la part de la charge fiscale qui les concerne ait diminué, les profession-

nels ont néanmoins subi des augmentations importantes au cours de la période. Ainsi, en 1980, se sont additionnées les effets d'une forte augmentation des bases (+ 22 %) et d'une augmentation des taux (+ 12 %).

IV. - La fiscalité en 1982 à Lannion : Le poids de la fiscalité est particulièrement lourd sur les contribuables lannionnais.

Au total, le produit de la fiscalité par habitant s'est élevé à 1 910 F en 1982 (1). Les communes de 10 à 20 000 habitants n'ont disposé en moyenne, pour la même année, que de 1 111 F, soit 42 % de moins. Le tableau D indique les ratios obtenus pour les quatre taxes (2).

(1) Ratio calculé avec la population du recensement de 1975, afin de permettre la comparaison avec des ratios échelonnés (guide de la fiscalité locale 1982 de la D.G.C.L.).

(2) Lannion a donc disposé de 72 % de plus (cf tableau D).

TABLEAU D : Produit de la fiscalité locale par habitant (1982)

	Lannion	Communes de 10 à 20 000 habitants	Situation relative de Lannion
Taxe d'habitation	421 F	211 F	+ 98 %
Foncier bâti	303 F	197 F	+ 53 %
Foncier non bâti	65 F	20 F	+ 325 %
Taxe professionnelle	1 120 F	624 F	+ 79 %
Total	1 910 F	1 111 F	+ 72 %

On constatera que les produits obtenus à Lannion sont largement supérieurs aux produits moyens des communes

comparables. Cette situation ne peut s'interpréter qu'en distinguant le potentiel fiscal et le taux de pression fiscale.

La base fiscale « taxe d'habitation par habitant » de Lannion est inférieure à la moyenne de référence, ce qui s'explique par l'existence d'un abattement à la base (1). La base foncière bâtie est proche de la moyenne mais les bases foncières non bâties et professionnelles sont nettement supérieures.

(1) Seules 17,9 % des communes appliquent un abattement général à la base ; dans ces communes aux bases « taxe d'habitation réduites », les taux de taxe d'habitation sont généralement supérieurs à ce qu'ils auraient été sans abattement.

Le niveau élevé du produit fiscal par habitant provient donc en partie d'une « richesse » fiscale en taxe professionnelle (2).

(2) Cette richesse est cependant fragile dans la mesure où 67 % de la base taxe professionnelle sont constitués par les bases de 10 établissements ; parmi ceux-ci les trois premiers (L.T.T., C.I.T.-Alcatel, S.A.T.) représentent 55,3 %.

Il s'explique aussi par les taux.

Tous les taux sont en effet supérieurs aux valeurs médianes des communes de plus de 10 000 habitants, et seuls les taux du foncier bâti et de la taxe professionnelle sont d'un ordre de grandeur aux taux du 3^e quartile.

Le taux de la taxe d'habitation à Lannion est le double de la valeur médiane et il n'y a que 2 % des communes de référence qui aient un taux supérieur. La situation est comparable en matière de foncier non bâti.

Les tableaux D et E donnent l'évolution des dépenses de fonctionnement et des principaux ratios de dépenses dans la période.

Les dépenses de gestion :

Entre 1977 et 1982, les dépenses de gestion se sont accrues, en francs constants, de 43 %. Dans la même

TABLEAU E : Bases fiscales par habitant (1982)

	Lannion	Communes de 10 à 20 000 habitants	Situation relative de Lannion
Taxe d'habitation	1 993 F	2 511 F	- 24 %
Foncier bâti	1 350 F	1 333 F	+ 4 %
Foncier non bâti	64 F	44 F	+ 45 %
Taxe professionnelle	6 740 F	5 126 F	+ 31 %



TABLEAU F : Taux de pression fiscale (1982)

	Lannion	Médiane des communes de + de 10 000 habitants (1)	Troisième quartile (2)
Taxe d'habitation	22,25 %	10,5 %	15,5 %
Foncier bâti	21,81 %	17,0 %	25,0 %
Foncier non bâti	101,66 %	37,8 %	57,0 %
Taxe professionnelle	16,58 %	13,0 %	16,5 %

(1) Médiane : taux en dessous duquel se trouvent 50 % des communes.
(2) 3^e quartile : taux en dessous duquel se trouvent 75 % des communes.

Les dépenses de fonctionnement

période, la population a baissé.

En 1980, les dépenses de gestion par habitant sont supérieures de 38 % au ratio moyen, alors qu'elles n'étaient que de 28 % en 1977. Le phénomène semble aller en s'amplifiant. Si on prend en compte les ratios de la Trésorerie générale, l'écart est de 48 % en 1981...

Les dépenses de gestion pèsent de plus en plus lourd dans le budget : elles accaparent 51,3 % des ressources de l'année pour 1982, au détriment de la capacité d'épargne de la commune. Les dépenses de personnel en représentent la part la plus importante, en croissance constante jusqu'en 1980...

TABLEAU G : Fonctionnement

	En 1 000 F courants						
	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983 (P)
Recettes totales	33 494	33 704	39 671	46 480	55 220	64 752	65 992
(1) Recettes de l'année (hors reports)	26 798	32 277	38 300	44 783	53 477	62 194	65 992
Dépenses totales (= dépenses de l'année)	32 066	32 333	37 974	44 737	53 661	63 333	65 992
(2) Dépenses de gestion	20 898	25 720	30 881	36 058	42 318	50 580	53 884
(3) Annuité réelle	5 143	6 239	7 036	8 670	8 892	10 194	12 999
(4) Dépenses obligatoires (2 + 3)	26 041	31 959	37 917	44 728	51 210	60 774	66 883
Epargne nette (1 - 4)	757	318	383	55	2 267	1 420	- 891

TABLEAU H : Evolution des principaux ratios de dépenses

	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Part des recettes de l'année affectées (en %)						
- aux dépenses de gestion (dont dépenses de personnel) (1)	77,9 (46,9)	79,6 (50,3)	80,6 (51,6)	80,5 (51,6)	79,1 (50,4)	81,3 (51,6)
- à l'annuité	19,1	19,3	18,3	19,3	16,6	16,3
- à l'épargne nette	2,8	0,9	1,0	0,1	4,2	2,3
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de gestion (en %) (2)	60,1	63,1	64,0	64,2	63,7	63,4
Trésorerie en nombre de jours	22,1	24,1	11,1	21,1	18,1	6,1

Comparaison de l'évolution des recettes et de dépenses de fonctionnement

Le tableau I précise l'évolution des recettes et des dépenses par habitant entre 1977 et 1982.

TABLEAU I : Evolution des dépenses et recettes par habitant

	1977	1982	Taux moyen d'accroissement annuel
Francs courants			
Recettes/habitant			
• fiscalité	831	1.926	18,3
• D.G.F.	392	890	17,8
• recettes totales	1.464	3.399	18,3
Dépenses/habitant			
• gestion	1.142	2.764	19,3
• annuité	281	557	14,6
• dépenses totales	1.423	3.321	18,4
Francs constants			
Recettes/habitant			
• fiscalité	1.445	1.926	5,9
• D.G.F.	692	890	5,4
• recettes totales	2.547	3.399	5,9
Dépenses/habitant			
• gestion	1.987	2.764	6,8
• annuité	488	557	2,6
• dépenses totales	2.475	3.321	6,0

Les dépenses de gestion ont augmenté de 6,8 % par an en francs constants ; dans la même période, les ressources ont augmenté de 5,9 % en francs constants. Aussi les dépenses de gestion ont-elles grignoté chaque année un peu plus le potentiel de ressources de la commune, réduisant la capacité d'épargne de la commune à des taux très faibles.

La trésorerie

En 1977, le fonds de roulement de la commune, calculé en reportant l'excédent global de clôture aux dépenses moyennes journalières de l'année, représentait 22 jours de dépenses. Ce ratio a fluctué autour de cette valeur jusqu'en 1981 (voir tableau), puis a subitement

regressé en 1982 pour ne s'élever qu'à 6 jours de dépenses. On peut certes considérer qu'un fonds de roulement faible est un avantage puisqu'il n'y a pas immobilisation de fonds, mais l'analyse de la situation financière à la fin de 1982 montre que l'absence d'un fonds de roulement est un handicap sérieux pour la gestion de la commune de Lannion.

2 L'investissement

Le tableau J décrit l'évolution des dépenses et financements de l'investissement entre 1977 et 1982. Le tableau I précise la structure du financement des investissements pendant cette période.

TABLEAU J : investissement

	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Dépenses totales	16.243	13.775	16.906	14.253	21.372	27.119
Dépenses de l'année (sauf 1977)	16.243	13.775	16.906	14.253	21.372	27.119
Dépenses hors remboursement des emprunts	14.092	11.170	14.008	10.275	17.817	23.221
Emprunts	7.154	8.180	8.930	7.882	10.360	12.891
Transferts d'Etat dont :	1.264	2.596	2.588	2.739	2.950	5.199
- subventions	(1.264)	(1.521)	(1.790)	(1.454)	(1.362)	(3.876)
- (FCTVA)	-	(1.077)	(788)	(1.275)	(1.588)	(1.323)
TLE	-	-	162	150	164	-
Autres ressources	310	770	556	1.098	2.352	1.645
Total 2 + 3 + 4 + 5	9.088	11.546	12.236	11.869	15.826	19.735
Autofinancement réel (1) - (6)	5.004	- 376	1.772	- 1.594	+ 1.991	+ 3.486
Mouvements d'ordre (prélèvements + amortissements)	8.176	2.791	2.958	3.889	4.999	6.517
Capacité d'autofinancement (3) - remboursement du capital	6.025	186	56	41	1.444	2.619
Solde capacité (9) - (7)	1.021	562	- 1.716	1.635	- 547	- 867
Solde cumulé	1.021	1.583	- 133	1.502	951	84

Il est difficile de juger du niveau des investissements entre 1977 et 1982...

En 1977, le ratio d'équipement brut s'élevait à 518 F par habitant, contre 438 F en moyenne.

En 1980, il n'atteignait que 501 F contre 558 F en moyenne.

Si on retient la moyenne des années 1979 à 1981, le ratio s'établit à 677 F, soit 21 % de plus que les communes de même taille.

Ce résultat n'est pas étonnant, dans la mesure où Lannion est centre d'agglomération et qu'il bénéficie d'un potentiel de ressources appréciable.

N.D.L.R. : En 1977, les ressources de Lannion ont été supérieures de 27,8 % à celles des communes de sa catégorie ; en 1982, elles étaient de 45 % supérieures.

En moyenne, sur la période, Lannion a bénéficié de recettes supérieures de 36 % à celles des communes de sa catégorie.

Au total, en francs courants, la commune a dépensé 90,5 millions de francs d'investissements de 1977 à 1982 hors remboursement de la dette. Ces investissements ont été financés en moyenne pour :

- 61,5 % par emprunt

- 19 % par transferts d'Etat (subvention et FCTVA)

- 8 % par diverses ressources (TLE, participations)

- 11,3 % par autofinancement.

Les emprunts ont fluctué entre 1977 et 1980 autour de 8 millions de francs courants par an. A partir de 1981, on perçoit une accélération du recours à l'emprunt. Il augmente de 63 % entre 1980 et 1982. Mais on peut remarquer qu'en francs constants, les emprunts réalisés en 1982 sont inférieurs à ceux de 1977.

TABLEAU K : structure du financement des investissements

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	Moyenne 1977-82
Emprunts	53,3	73,2	63,7	76,7	58,1	55,5	61,5
Transferts d'Etat	8,9	23,2	18,4	26,8	16,5	22,1	19,0
Autres	2,1	6,8	5,1	12,1	14,3	7,3	8,0
Autofinancement	35,5	- 3,3	12,6	- 15,5	11,1	15,0	11,3
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Par comparaison avec d'autres communes, le taux moyen d'autofinancement réel (11,3 %) paraît légèrement inférieur à Lannion.

N.D.L.R. : Le taux moyen d'autofinancement sur la période 1977-1982 est de 71,5 %.

En 1977, le taux d'autofinancement

était de 35,5 % pour une épargne nette de 2,8 % des ressources de l'année.

Dans la période 1978-1982, le taux moyen d'autofinancement n'a été que de 4 %, pour une épargne moyenne de 1,7 % des ressources de l'année, ce qui est très inférieur aux moyennes normales.

3 Annuité

L'annuité (intérêt + capital) est passée de 284 F par habitant en 1977 à 583 F en 1982.

Cette évolution apparemment importante (+ 105 %) n'est que partiellement significative : en francs constants, les

ratios s'établissent respectivement à 494 F et 583 F, soit une augmentation de 18 %.

La part des ressources propres affectées au remboursement de la dette est de l'ordre de 19 %, comparable aux

autres communes de même taille.

Les ressources de Lannion étant évidemment très supérieures, il correspond un niveau d'annuité important : en 1980, il s'établissait à 473 F à Lannion, contre 321 F en moyenne, soit un niveau de 47 % supérieur à la moyenne.

2^e partie :

Répartition des dépenses de gestion

Reprenant les données du compte administratif 1982, il est possible d'effectuer une première approche analytique des coûts de fonctionnement.

On trouvera dans le tableau L des résultats obtenus pour tous les chapitres « dépenses » (chapitre 932 à 967). Pour chacun des chapitres on n'a retenu en dépenses que :

- les dépenses directes,
- les dépenses de personnel,
- et les recettes directes (donc réelles) du chapitre.

Par différence, on obtient un solde qui représente une première évaluation du coût de la fonction urbaine concernée. Certes, ces coûts sont encore incomplets puisqu'ils n'intègrent pas toujours les coûts d'entretien des immeubles ni les frais généraux de la commune ou les frais d'administration générale.

Cette procédure permet en revanche d'apprécier le niveau atteint par les seules dépenses directes et les frais de personnel pour certains chapitres. On s'aperçoit ainsi (voir le tableau M) que les

services techniques et l'administration générale représentent 36,8 % des dépenses de gestion (*). Ces chapitres représentent également plus de 40 % des dépenses de personnel.

Une analyse plus fine encore permet dans quelques cas d'identifier les dépenses du chapitre 932 (biens immobiliers) imputables à certains services. On trouvera dans le tableau N les résultats obtenus pour quelques services caractéristiques.

Comme dans la plupart des communes les coûts scolaires (chapitre 943 et 944) sont particulièrement élevés, puisqu'ils représentent ensemble 16,3 % des dépenses de gestion. On remarquera également le coût élevé :

- des parcs et jardins,
- du service incendie,
- de l'ordre public,
- et du comité des œuvres sociales (en fait des frais de personnel).

Le déficit de gestion des piscines et crèches, bien que relativement lourd

peut être considéré comme « normal » puisqu'il est de même niveau dans d'autres communes.

Enfin, on notera le déficit du service des ordures ménagères, service ordinairement équilibré.

En dehors de l'analyse des dépenses qu'il permet, le C.A. fournit évidemment le solde de clôture. L'excédent de clôture s'élève à 1,3 million de francs. Mais, on constate par ailleurs l'existence d'une recette quasiment équivalente de travaux en régie. Or, cette recette exprime plutôt un mouvement d'ordre qu'une recette réelle, et on peut considérer que le solde de clôture réel est proche de zéro.

D'un point de vue comptable, on note donc une absence quasi-totale de fonds de roulement, ce qui explique une partie des problèmes de trésorerie que connaît la commune.

* Rappelons que par dépenses de gestion nous entendons dépenses de fonctionnement non compte tenu du chapitre 930 (intérêt de la dette).

Analyse des dépenses de gestion

(Source C.A. 1982)
en milliers de francs

	1 Dépenses directes	2 Dépenses de personnel	3 Dépenses 1 + 2	4 Recettes directes	Solde 3 - 4
931 - Personnel	26.493	-	26.493	1.265	25.227
932 - Ensembles immobiliers	5.327	6.232	11.559	1.670	9.889
934 - Administration générale	1.959	4.146	6.005	50	5.955
936 - Voirie	2.526	3.103	5.629	215	5.414
940 - Relations publiques (comité œuvres sociales)	2.901	-	2.901	55	2.846
941 - Justice	23	-	23	1	22
942 - Sécurité Police	996	2.720	3.716	198	3.518
943 - Scolaire	2.308	2.852	5.160	157	5.003
944 - Œuvres scolaires	1.207	1.948	3.155	652	2.503
945 - Sports et Beaux-Arts	658	1.629	2.287	304	1.983
951 - Services sociaux	1.750	1.085	2.835	815	2.020
953 - Hygiène	8	-	8	-	8
955 - Aide sociale	2.241	-	2.241	-	2.241
961 - Interventions économiques	303	-	303	-	303
962 - Interventions agricoles	16	-	16	-	16
964 - Interventions socio-économiques	89	-	89	-	89
965 - Domaine productif	36	149	185	719	-534
966 - Services à comptabilité distincte	664	-	664	-	664
966 - Services sans comptabilité distincte	1.091	1.358	2.449	1.451	998
TOTAUX	24.003	25.222	49.225	6.287	42.938

Principales dépenses de gestion

(par chapitre, C.A. 1982*)

- Solde net des chapitres y compris les frais de personnel

Tableau M

	en 1.000 F	en %	% des dépenses de personnel
932 - Services techniques	9.889	23,0	24,7
934 - Administration Générale	5.955	13,8	16,4
936 - Voirie	5.414	12,6	10,0
943 - Scolaire	5.003	11,6	11,3
942 - Sécurité police	3.518	8,1	10,7
944 - Œuvres scolaires	2.503	5,8	7,7
945 - Aide sociale	2.241	5,2	-
951 - Services sociaux	2.020	4,7	4,3
945 - Sports et Beaux-Arts	1.983	4,6	6,4
967 - Services sans comptabilité distincte (O.M...)	998	2,3	5,3
TOTAUX	39.524	92,0	96,8

* Non compris les relations publiques (chapitre 932).

Dépenses de gestion de quelques sous-chapitres

en milliers de francs

Tableau N

	Dépenses directes	Dépenses de personnel	Dépenses 932	Dépenses 1 + 2 + 3	Recettes directes	Solde 4 - 5
Parcs et jardins (932)	933	2.321	-	3.254	3	3.251
Comité des œuvres sociales (940)	2.028	-	-	2.028	-	2.028
Service incendie (942)	939	1.476	-	2.415	198	2.217
Ordre public (942)	44	1.244	-	1.288	-	1.288
Scolaire (943)	2.308	2.852	990	6.149	157	5.992
Cantines (944)	130	1.948	-	2.078	-	2.078
Piscines (945)	-	614	380	994	162	832
Crèches (951)	727	74	-	801	427	374
Ordures ménagères (967)	1.006	1.193	-	2.199	1.367	832

3^e partie :

Les principales conclusions

La commune de Lannion présente une situation paradoxale d'une part elle bénéficie de ressources importantes, mais d'autre part elle ne reflète ni dans ses taux d'épargne ni dans sa trésorerie, une aisance financière.

Ce phénomène pourrait s'expliquer par un endettement excessif épuisant les ressources communales. Il n'en est rien puisque en francs constants l'annuité de la dette par habitant n'a augmenté en moyenne annuelle que de 2,5 % de 1977 à 1982.

On constate au contraire que les dépenses de gestion ont augmenté beaucoup plus vite : 6,8 % par an. Dans la même période, les ressources ont augmenté moins vite : 5,9 %.

Ainsi, les dépenses de gestion ont-elles grignoté chaque année un peu plus le potentiel de ressources de la commune, réduisant la capacité d'épargne à des taux très faibles.

L'effort d'équipement des six dernières années a pu être financé grâce à des excédents de trésorerie existant en 1977, qui ont totalement disparu à la fin de 1982. Encore l'excédent de 1977 n'était-il pas exceptionnel, et on peut considérer que le niveau élevé des dépenses de gestion que connaît aujourd'hui la commune de Lannion était, toutes proportions gardées, déjà atteint en 1977. Dans une large mesure, l'actuelle situation financière de la commune s'explique par des décisions tant en

matière de dépenses que de ressources (notamment fiscales) antérieures à 1977. Toutefois, jusqu'en 1982, la situation n'a pas été modifiée ; elle n'a que très légèrement empiré.

N.D.L.R. - Ce jugement est évidemment très relatif.

Entre 1977 et 1982

- 38,76 % d'augmentation de l'impôt sur les ménages en francs constants (soit 140 % en francs courants), par une pression fiscale de 6,77 % par an en francs constants.

- 43 % d'augmentation des dépenses de gestion en francs constants (soit 148 % en francs courants), qui engou-

lissent 81,3 % des ressources annuelles en fin de période.

- 18 % d'augmentation de l'annuité de la dette en francs constants (soit 105 % en francs courants), n'étant pas compris les emprunts au budget primitif 1983, le Vieux Collège et autres successions en cours de règlement.

Une trésorerie qui passe de 22 jours à 6 jours, etc.

Comme nous l'avons déjà indiqué, il est possible que la détérioration des finances de la commune n'ait pas été perçue dans la mesure où elle correspondait à une période qui restait encore faste pour les finances des collectivités locales. Rappelons qu'en 1981, le taux d'augmen-

tation de la D.G.F. au niveau national était encore de 18,3 % alors qu'il ne s'est élevé qu'à 8,6 % en 1983 et qu'il sera inférieur à 7 % en 1984.

La commune doit donc accomplir un redressement de la situation financière dans un contexte économique complètement différent.

Ce redressement passe évidemment par une maîtrise des dépenses de gestion dont on a vu qu'elles avaient atteint des niveaux trop importants. Cependant une grande part de ces dépenses correspond à des dépenses de personnel par nature incompressibles et au contraire en expansion par le seul fait des avancements.

La reconstitution d'un fonds de roulement et d'une nouvelle capacité d'épargne ne pourrait provenir pour sa majeure partie que d'un accroissement des ressources communales. Or la marge de la manœuvre de la commune est étroite.

La fiscalité, déjà très élevée, permet peu de souplesse. Il semble peu envisageable de pouvoir la diminuer compte tenu des contraintes budgétaires de la commune. Un objectif réaliste consisterait à tenter de maintenir les taux à leur niveau actuel et de ne faire augmenter le produit fiscal qu'en fonction de l'actualisation des bases. Mais ce ne serait qu'en fonction d'un programme d'équipements ou de services sur l'ensemble du mandat qu'il sera possible de déterminer le rythme d'évolution nécessaire de la pression fiscale.

Le seul service maintenu en juillet départ à 6 h 55 de Pen an Ru, arrivée à 7 h 25 à la zone industrielle. Mois d'août : les précisions seront données dans la presse.

BUDGET ADDITIONNEL 83

En sa séance du 5 décembre 1983, le conseil municipal a adopté le budget additionnel 83. A la demande de M. Tazé, le budget a été voté en deux temps :

- Budget eau et assainissement, adopté par 32 voix et 1 abstention (M. Picart).

- Budget général plus transports urbains et port de plaisance, adopté par 26 voix. Les sept élus des groupes socialiste et communiste ont voté contre, arguant que le budget présenté n'inscrivait pas dans sa section d'investissement d'opérations nouvelles, sans doute par manque de programme, il ne laisse de ce fait rien percer de la politique d'équipement de la nouvelle majorité.

Pour la majorité municipale, ce budget additionnel 83 est un budget de remise en ordre des finances communales : il corrige les oublis et sous-évaluations volontaires du budget primitif 83, établi par la précédente municipalité, tant en fonctionnement qu'en investissement.

L'excédent comptable du C.A. 82, soit 1.359.000 F, est essentiellement utilisé pour combler les déficits ou compenser des sous-évaluations en fonctionnement.

Ainsi a-t-il fallu inscrire entre autres :

- 150.000 F pour rentrouver l'ACEV (les comités d'entreprise de la ZI participant eux-mêmes pour une somme équivalente).

- 66.000 F pour le foyer Dagorn.
- 334.000 F pour les foyers Cosmos et F.T.

- 139.000 F pour le COS.

- 230.000 F en provision pour un contentieux URSSAF concernant un redressement 1979 relatif aux primes versées au personnel auxiliaire, non déclarées (140.000 F), et pour la cotisation 83 (90.000 F), le contentieux pour 80-81-82 n'est pas encore évalué.

- 180.000 F pour équilibrer le budget des, volontairement sous-évalué au B.P. 26 - spécial finances

(en 1983, le service bus aura reçu 1.180.000 de subventions : 780.000 par la ville, 400.000 à titre exceptionnel par l'Etat).

En matière d'investissements, les opérations essentielles concernent :

- La réactualisation du financement de la 1^{re} tranche de la route de Morlaix, rendue nécessaire par le désengagement de l'Etat.

- L'inscription de l'opération « Vieux Collège », « oubliée » au B.P. 83, ce qui coûte à la ville 519.000 F d'agios, soit 42 % des subventions relatives à la part des travaux lui incombant !

Un emprunt de 2.830.000 F consenti par la Caisse des dépôts, en avance sur 84, est inscrit pour solder la part ville (voir note).

Nota

La part ville de l'opération « Vieux Collège » s'élève à 7.183.604 F, auxquels s'ajoutent 519.000 F d'agios, soit donc au total 7.702.604 F qui sont financés par 1.229.743 F de subventions, 2.400.000 F produit de la vente des étages à la SEMAEB ; 4.072.861 F de participation ville (dont 1.170.000 F d'avance TVA, en principe récupérée dans deux ans). De cette participation ville, restait à verser 2.830.000 F, qui ont donc été inscrits au B.A. 83.

Analyse des budgets

Budget général

Il reprend les résultats du compte administratif de l'exercice 1982.

- Excédent extraordinaire reporté, 84.550,50 F

- Excédent ordinaire reporté, 1.358.948,87 F

- Dépenses engagées non réalisées au 31 janvier 83, 8.932.728,06 F.

- Recettes restant à réaliser au 31 janvier 83, 8.848.177,56 F.

La section d'investissement d'un montant de 19.582.371,31 F se décompose comme suit :

- Reports 1982, 8.932.728,06 F
- Travaux en régie, 862.230 F
- Nouvelles inscriptions de crédits, 8.787.413,25 F.

Les moyens de financement assurant l'équilibre sont répartis ainsi :

- Recettes restant à réaliser, 8.848.177,56 F
- Excédent d'investissement reporté, 84.550,50 F.
- Prélèvement (dont travaux en régie 862.230 F), 1.505.682,70 F
- Amortissements, 734.056,94 F
- Subventions et participations, 4.579.903,61 F
- Emprunts, 2.830.000 F.

La section de fonctionnement d'un montant de 5.828.173,73 F permet, d'une part, d'équilibrer la section d'investissement par le biais du prélèvement (1.505.682,70 F), et d'autre part, de compléter les crédits du budget primitif.

Budget eau et assainissement

En section d'investissement, nous avons inscrit un crédit de 665.000 F prélevé sur les résultats excédentaires de 1982.

Budget transports publics

La section d'investissement s'élève à 101.371,50 F, somme provenant des excédents reportés et mise en provision.

La section de fonctionnement s'équilibre à 103.000 F avec une subvention compensatrice de 173.000 F (H.T.).

Budget port de plaisance

En section d'investissement, nous avons inscrit la refection de Pors Nevez, financée par une subvention compensatrice de 20.000 F.

Transports urbains lannionnais

SERVICES D'ETE

Ligne 1

Inchangée en juillet.
30 juillet-1^{er} septembre inclus - voir horaire joint.

Lignes 2 - 3

Bel-Air, Le Rusquet, Servel, Saint-Marc, Hôpital.
2 juillet-1^{er} septembre inclus - voir horaire joint.

Ligne zone industrielle

Un seul service maintenu en juillet départ à 6 h 55 de Pen an Ru, arrivée à 7 h 25 à la zone industrielle. Mois d'août : les précisions seront données dans la presse.

Ligne de Beg-Léguer

Les dessertes du mardi et du samedi sont suspendues du 2 juillet au 1^{er} septembre inclus. Les usagers pourront utiliser le bus des plages (voir horaire joint), qui fonctionne du lundi au samedi, du 2 juillet au 1^{er} septembre inclus.

Dessertes rurales

Pas de changements pour les dessertes de Buhulien et Loguivy.

Poggenpohl

Des cuisines qui valent encore plus que leur prix.

Poggenpohl chez : L'AGENCEMENT
26 rue des Chapellers
LANNION - Tél. 37.54.17

Bus n° 1

ALLER		RETOUR	
Poste - Ker-Uhel		Ker-Uhel - Lannion Poste	
9 h 22 - 10 h 07 - 10 h 42 - 11 h 20	14 h 20 - 15 h 45 - 16 h 10 (Bus 2)	8 h 50 - 9 h 40 - 10 h 15 - 10 h 55	11 h 43 - 13 h 45 - 14 h 30 - 16 h 00
Lannion Poste - Les Fontaines		Les Fontaines - Poste	
9 h 05 - 9 h 52 - 10 h 27 - 11 h 07	14 h - 14 h 42 - 16 h 15 - 17 h 00	9 h 15 - 10 h 00 - 10 h 35 - 11 h 15	14 h 10 - 14 h 50 - 16 h 25 - 17 h 10

Bus n° 2 et 3

Ne fonctionnent pas le lundi

ALLER		RETOUR	
Poste - Bel Air		Bel Air - Poste	
10 h 50	14 h 55 - 16 h 45	9 h 25 - 11 h 00	15 h 05 - 16 h 55
Poste - Servel		Servel - Poste	
10 h 00 - 11 h 20 (Bus 1)	15 h 15 - 17 h 10	10 h 10 - 11 h 37 (Bus 1)	15 h 25 - 17 h 30
Poste - Le Rusquet		Le Rusquet - Poste	
10 h 25 - 11 h 30	14 h 00 - 16 h 10	10 h 40 - 11 h 40	14 h 10 - 16 h 35
Poste - St-Marc		St-Marc - Poste	
9 h 35 - 11 h 10	14 h 25 - 15 h 35	9 h 50 - 11 h 20	14 h 45 - 15 h 55
Poste - Hôpital		Hôpital - Poste	
9 h 35 - 10 h 50	14 h 25 - 15 h 45	9 h 40 - 11 h 03	14 h 35 - 15 h 45

Bus n° 4 - Plages de Beg Léguer

	ALLER	RETOUR	
Les Fontaines	13 h 30	14 h 35	18 h 00
St-Elvet, Allée du Tribunal			19 h 05
Quai d'Aiguillon	13 h 40	14 h 45	17 h 45
Quai de Viarmes, Kroas-Hent de Perros, rue de l'Aérodrome, Woas-Wen			18 h 50
Saint-Ves	13 h 50	14 h 55	17 h 40
Le Rouddur			18 h 45
Bourg de Servel	14 h 00	15 h 05	17 h 30
Le Galvaire			18 h 35
Beg Léguer	14 h 15	15 h 15	17 h 15

Tarifs :

- Plein tarif - trajet simple 6 F, aller-retour 9 F.
 - Demi-tarif pour les personnes de plus de 60 ans, les titulaires de la carte de chômeur, de la carte handicapée 80 %, les enfants de moins de 16 ans, les habitants de Ker-Uhel et Servel.
 - Gratuite : enfants de moins de 7 ans accompagnés.
- La vente des tickets s'effectue dans le bus.

La défense de l'emploi

Jeudi 24 mai, jour de marché. Mais surtout jour de mobilisation pour la défense de l'emploi. A la suite d'une réunion du comité local de l'emploi, sur initiative syndicale, la matinée du 24 mai avait été choisie comme point fort d'une sensibilisation de tous les acteurs économiques du Trégor.

1.200 personnes, ou l'on remarque principalement les salariés de la zone industrielle, ont participé à un rassemblement au parking des Ursulines, ou eurent lieu les prises de parole des responsables syndicaux, puis ont défilé dans les rues de Lannion.

Les problèmes de l'emploi, s'ils sont particulièrement critiques à Lannion, concernent l'ensemble du Trégor. Les élus locaux l'ont compris, ils étaient nombreux — maires, conseillers municipaux, conseillers généraux, députés — à participer à cette manifestation. Les clivages politiques restaient malgré tout apparents.

Souhaitons que cette manifestation ne soit pas sans lendemain et que des initiatives soient prises à tous les niveaux pour préserver l'emploi dans le Trégor.

MARTEL S.A.R.L.

Ménage - Outillage
Jardinage

3 quai d'Alguillon
4 rue E. Le Taillandier
LANNION

Pourquoi la présence du maire de Lannion ?

M. Nédélec s'en est expliqué :
« Maire de tous les citoyens, je dois m'occuper de la défense de l'emploi. A partir du moment où les syndicats organisent une manifestation unitaire, sans prise de position des partis politiques, la présence du maire à cette manifestation est logique ; à moins que l'on ne dise que cette participation n'est pas souhaitable [...]»
Lors de la réunion du comité local pour l'emploi, j'avais clairement annoncé ma participation. Il est normal de tenir parole. »



Concessionnaire exclusif

Voitures occasion - Atelier
Mécanique
Tôlerie - Peinture

Garage
R. CORRE S.A.

Route de Perros-Guirec - 22300 LANNION
R.C. Guingamp 63 B 20 - Tél. (96) 48.45.41

Une altercation regrettable

A la fin de la manifestation, le maire de Lannion a été pris à partie par quelques manifestants. L'incident a choqué les personnes présentes, parmi elles un journaliste du « Télégramme », qui écrivait le lendemain :

« Cela suscite une question : les organisateurs ont-ils suffisamment précisé leurs objectifs ? »

Cette question mérite d'autant plus d'être posée qu'en fin de manifestation, des heurts, certes verbaux mais violents, ont opposé le maire et ses amis à d'autres manifestants. Une allusion directe a même été faite au handicap physique d'Yves Nédélec. Les désaccords politiques n'excusent pas tout. Ils l'excusent encore moins lorsque le mot d'ordre est : union, union... »



Mojeur à 13 ans?

Dès 13 ans un compte électronique au C.I.O.

CIO CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST
guichet de Lannion

vosre banque 4, rue des Augustins
22300 LANNION - Tél. 96-37.01.49

L'Hyper Solidaire

Route de Perros - LANNION

TREANTON

- Quincaillerie générale
- Panneaux et dérivés du bois
- Isolation / Etanchéité
- Sanitaires / Chauffage
- Produits sidérurgiques
- Outillage / Pièces agricoles
- Plafonds suspendus
- Plexiglas / Makrolon

37 avenue de Park-Nevez
LANNION - Tél. 37.62.78

Promotech Bretagne : « de l'idée à l'emploi »

Un constat : La dégradation de la situation de l'emploi dans le Trégor-Goëlo est de plus en plus préoccupante. Le secteur des Télécommunications, moteur du développement industriel local depuis 1960, aujourd'hui en restructuration, n'est plus en mesure de résoudre le problème actuel.

Une volonté : Faire face efficacement.

Une réflexion : Des emplois, pour faire quoi ?
- Produire, soit, mais quels produits ?

fera démontrer la faisabilité technique, définira le futur produit, son marché et l'outil industriel nécessaire à sa fabrication.

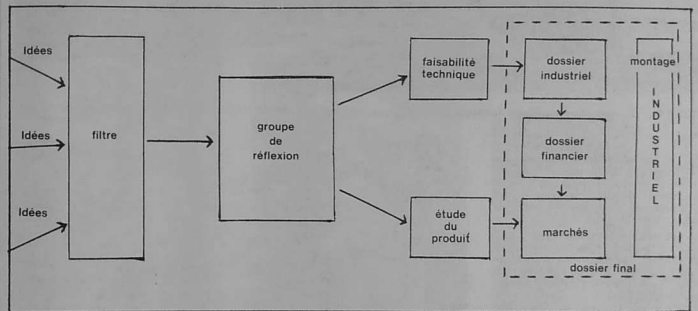
Elle élaborera les dossiers industriels, commerciaux et financiers qui permettront d'obtenir les financements nécessaires à la prise en charge industrielle par une entreprise existante ou par une nouvelle PME qui sera spécialement créée.

Si vous avez une idée concernant un procédé, un produit, un moyen de pro-

duction que vous soyez un particulier, une P.M.E., une collectivité locale, un organisme du secteur agricole, touristique, artisanal ou commercial, Promotech peut vous aider à la promouvoir.

Promotech Bretagne - Siège social : CCI Lannion, 22 rue Jean Savidan, 22300 Lannion. Tél. 96-37.91.44

Bureau : président, Jean Thwend ; vice-président, Michel Tréheux ; trésorier, Jean-Marc Cambarde ; secrétaire, Yves Meubry.



Une analyse : Le Trégor-Goëlo est riche d'un potentiel de matière grise peu commun, actuellement mobilisé dans un cadre trop rigide, mais capable d'apporter beaucoup si ses perspectives sont élargies ; en bref, une fabuleuse source d'idées.

Une conviction : Entre la naissance d'une idée et sa concrétisation, génératrice d'emploi, il est un long chemin plein d'embûches.

Une expérience connue : Un groupe d'universitaires et d'ingénieurs lorrains (Promotech) s'est donné pour mission, il y a trois ans, de conduire les idées dans ces chemins malaisés, et connaît aujourd'hui ses premiers succès industriels.

Une conclusion : Pourquoi pas nous ?

Ainsi est née, le 14 juin 1984, à l'initiative d'un groupe d'ingénieurs de la zone industrielle - avec l'appui de l'antenne locale de la Chambre de Commerce et d'Industrie, du secteur bancaire et de P.M.E. - l'association Promotech Bretagne.

Son but : De l'idée à l'emploi.
Son mode d'action : Une idée ayant été jugée réaliste et viable, l'association en

Jean LE HUÉROU
HENVES
22300 SERVEL-LANNION
Téléphone : 48.42.78

Transports Terrassements Goudronnage

centre distributeur
E. LECLERC

Pourquoi payer plus cher ailleurs ?

Route de Guingamp - LANNION Tél. : 37.01.66

Saint Christophe et Kermaria



LANNION. — L'entrée dans le faubourg de Buzulzo. Au fond à droite, une maison du XVIII^e (1753), bâtie par Nicolas Merrien et Marie Nicol.

On connaît la légende de saint Christophe, qui aida un enfant à traverser une rivière en le portant sur ses épaules ; c'était le Christ. C'est pourquoi le saint patron des voyageurs est ainsi représenté sur les médaillons que l'on fixe dans les voitures.

C'est pourquoi aussi, sans aucun doute possible, un quartier de Lannion porte son nom : il est situé au faubourg de Buzulzo, près du pont de Kermaria. On sait que ce pont est un très ancien lieu de passage sur le Léguer.

Un qué a pu y exister bien avant les Romains, à une époque où la mer ne remontait pas si haut. Les Romains y ont construit un pont, utilisant l'avancée de terre entre le Min Ran et le Léguer ; c'est par là que passaient toutes les voies, donnant pleinement à Lannion son rôle de grand carrefour.



LANNION. — La façade du bar-crêperie jette une note de couleur dans le quartier. Au bas, le carrefour de deux voies antiques, vers le Yaudet et vers Ploubezre.



IGNOLIN Cycles

3 quai de Viarmes - LANNION

Cross BMX

Vélos route et compétition

neufs et occasions

Accessoires - Vêtements cyclistes



MEUBLES
FERREZOU

ROUTE
DE PERROS
LANNION

Tél. 48.35.09

Par la suite, une abbaye fut édiflée sur la rive droite, Kermaria an Draon, qui donna son nom au quartier et au pont. Cette abbaye serait le site de la première paroisse de Lannion, Notre Dame d'en bas », par opposition à l'église de Brélevenez, la « Notre Dame d'en haut » (Itron Varia en bre'h, confondu phonétiquement avec Itron Varia an erc'h, Notre Dame des Neiges qui avait son pardon à Brélevenez).

L'établissement de l'abbaye avait pour but, entre autres, de prêter assistance aux voyageurs, plus visiblement que saint Christophe. Il n'empêche que nos anciens connaissaient bien ce saint patron. M. de La Haye rapportait qu'une Lannionnaise a cru longtemps que saint Christophe avait fait traverser le Léguer à l'Enfant Jésus. Pourquoi pas ? Une légende bretonne fait vivre la Sainte Famille en Bretagne... dont le Trégor est la perle.

Jouez dans la rue

Les 3 statues de Saint-Ivy



Photo 1 :

La fontaine de Saint-Ivy

On y accède en traversant un champ derrière l'église, ou par le bout du quai au sable (à marée basse).

Elle fait partie de ces fontaines aux eaux merveilleuses. Une brochure sur L'île-Grande la nomme fontaine de Saint-Sauveur, probablement par erreur : elle faisait un tout avec l'église, et l'on n'avait pas accompli toutes ses dévotions le jour du pardon si l'on n'était pas allé y boire.

Mais la fontaine avait un autre pouvoir, plus redoutable, celui de prédire la vie ou la mort des nouveaux-nés. Pour cela, on posait sur l'eau la petite chemise de l'enfant. Si elle flottait, c'était signe de vie.



Photo 2 :

Lannion possède trois statues de ce saint. Les voici. Sauriez-vous les situer ? Pour vous aider, nous vous proposons une liste de lieux. A vous de jouer.

Dans le transept de l'église de Loguivy. Dans la rue de Karampont. Dans l'église Saint-Jean-du-Baly. Au mur de l'enclos de Loguivy. La fontaine au port de Loguivy. Dans la propriété d'un habitant de Loguivy.

Solutions en page 4



Photo 3 :

Jouez dans la rue



A



B

A chaque rue sa statue

Tout le monde connaît les maisons moyenâgeuses qui font le charme de Lannion. Mais les avez-vous bien regardées ?

Voici 5 photos représentant des détails de sculptures. Sous chacune, indiquez le nom de la rue ou de la place où elle se trouve. Vous pouvez vous aider de la liste ci-contre. Gare aux pièges.

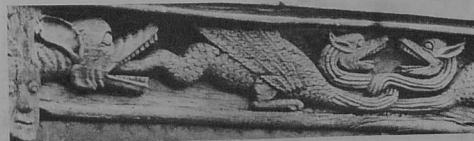
Bonne promenade dans Lannion !

Rue de Keriavily
Place du Miroir
Place du Centre
Rue des Augustins
Rue des Chapeliers
Rue de Kerampont
Rue Saint-Malo
Rue Geoffroy-de-Pontblanc
Rue Jean Savidan



C

(Solutions en page 4)

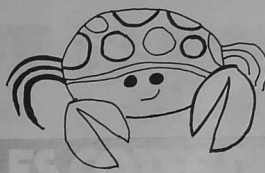


D



E

Semaine de la mer en baie de Lannion



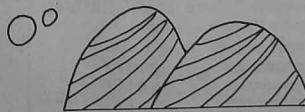
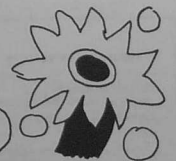
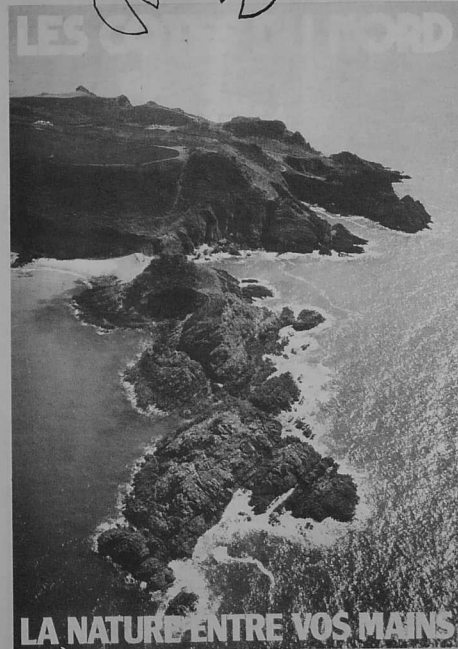
La dernière semaine de juillet a été marquée par des visites, conférences, débats, sur des thèmes concernant notre littoral :

Légendes du Trégor, en baie de Saint-Michel ; forêt littorale à Pleumeur-Bodou ; archéologie littorale au Yaudet ; les oiseaux du bord de mer, à L'Île-Grande ; l'Île Milliau et les marées.

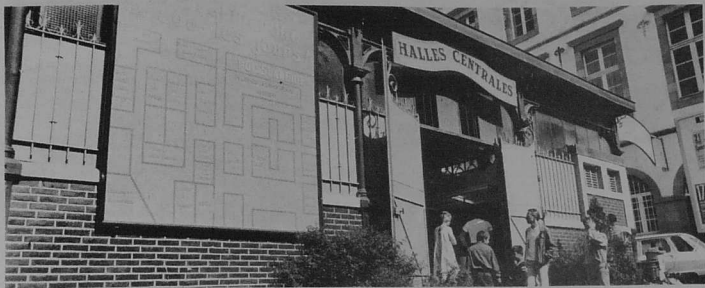
Cette semaine était organisée par le conservatoire de l'espace littoral et le conseil général des Côtes-du-Nord, avec la DDE et la SAE.

« Le rivage marin : un trésor qui appartient à tous... Conserver certains espaces, où la nature puisse se développer dans la profusion de sa diversité ». C'est une des actions du conseil général, qui a diffusé une série d'affiches sur le thème « La nature entre vos mains ».

Le conservatoire d'une part, le département d'autre part grâce à la Taxe d'Espaces Verts, ont entrepris d'acquiescer plusieurs espaces naturels fragiles ou menacés. La semaine de la mer a montré qu'on pouvait les ouvrir à tous sans les dégrader, en les mettant en valeur pour en faire un excellent outil culturel, social et économique.



Les halles centrales



Toute ville doit, pour son attrait et sa dynamique commerciale, bénéficier de l'implantation de halles centrales.

Lieu de rencontres et centre privilégié d'activités commerciales, les halles, ou se tient le principal marché alimentaire municipal, sont un magnifique exemple de vitalité et de volonté de protéger et de développer le commerce alimentaire du centre-ville de Lannion. Les halles centrales sont un outil et un miroir du dynamisme commercial « intra muros » et une façon bien sympathique de proposer un argument de vente gai et attrayant aux consommateurs.

Centre commercial pittoresque et coloré, personnalisant le centre-ville, animé par des commerçants, la plupart Lannionnais, les halles centrales de Lannion s'inscrivent dans le patrimoine municipal. Il est de notre souci et de notre volonté de le conserver et de l'enrichir.

Loïc LE CALVEZ
Président de la Commission
de Police et des Marchés

Heures d'ouverture

Du lundi au samedi :
de 7 h à 13 h, en toutes saisons.
Le jeudi : de 7 h à 16 h.

Activités commerciales

- Charcuterie et plats cuisinés
- Fromagerie
- Fruits et légumes
- Boucherie
- Boucherie chevaline
- Vins
- Crêpes
- Boulangerie
- Fleurs
- Poissonnerie
- Serrurerie

A. QUINQUIS Tél. 37.02.93
10 rue du Forlanch - 22300 LANNION

MARBRERIE
Monuments funéraires - Caveaux de famille

fleurs ARTICLES FUNERAIRES
MARBRERIE - ARTIFICES

Jean-Claude LE GOFF Tél. 23.16.56

DEPANN'GAZ

Zone artisanale - 22700 SAINT-QUAY-PERROS
Réglage - Réparation - Entretien - Contrat appareils à gaz
Spécialiste chaudières murales
Agence agréée ELM LE BLANC, SAUNIER DUVAL

VAG **GARAGE René LE NORMAND**
Route de Guingamp - Buhulien
22300 LANNION Tél. 96-37.91.26

Concessionnaire **MECANIQUE TOLERIE PEINTURE**

Services techniques... Services techniques

Les travaux du Stanco : c'est parti !

La première tranche d'un montant de 2 500 000 F est lancée. Des les premiers jours de juin, les travaux adjugés aux entreprises C.M.A., Kerambrun et Bourdin-Chausse ont démarré. Cette première intervention concerne, essentiellement, la rue Isidore Le Bourdon. Ils consistent en la création d'un canal de 9 m2 de section qui va permettre d'absorber un débit huit fois supérieur au canal actuel.

Il faut cependant être bien conscient que ces travaux ne trouveront leur réelle efficacité que lorsqu'ils seront réalisés en totalité. Pendant deux ans encore, le quartier restera sous la menace des inondations.

Outre les travaux hydrauliques, une première partie des actions d'embellissement et de mise en valeur du quartier sera entreprise à l'automne. Elle concernera la rue Isidore Le Bourdon avec prolongement vers la vallée de Pen-ar-Biez et la rue du Stanco.



La vallée de Pen-ar-Biez et le parcours sportif

Les aménagements sont pratiquement terminés. On y trouve des activités pour toutes les tranches d'âges : jeux d'enfants, parcours sportif, promenades, jeux de boules, etc.

Cet espace de 10 hectares n'est pas un objet fini, toutes vos suggestions sur les améliorations et les compléments à y apporter seront les bienvenues.



Travaux de voirie

- Pavage des trottoirs, rue Jean Savidan.
- Elargissement et pavage des trottoirs, rue de Treguer.
- Construction de trottoirs, avenue de Park Nevez.
- Revêtement de chaussée, rue Madeleine, rue Saint-Pierre au Rusquet, rue du Forlanch et rue de Park Nevez.
- Divers revêtements dans les quartiers ruraux, pour 250.000 F.

Ecoles

L'agrandissement de la cantine du Croas-Hent est en cours.

Services techniques... Services techni

Parking payant



Le stationnement payant a été institué place du Marchallach et place des Patriotes (devant le Vieux Collège). Cette disposition permet déjà aux usagers du centre ville d'accéder à un parking de proximité, en toute sécurité, et pour un prix inférieur au coût de l'essence qu'ils dépensaient précédemment à la recherche, souvent vaine, d'une place de stationnement.

LANNION. - On stationne facilement place des Patriotes, vide un samedi.

Signalisation



- Un point d'information service, route de Guingamp, parking de Kermaria : destiné aux visiteurs, cette information, par panneaux d'affichage et plans, permettra aux touristes d'avoir un minimum d'informations sur les services publics, les hôtels, les restaurants, les équipements sportifs, les monuments et sites qui méritent un détour, etc.

- 15 nouveaux panneaux d'affichage municipal ont été mis en place, ils sont réservés aux associations de Lannion pour la publicité des fêtes, spectacles, etc.

- La signalisation des restaurants a été mise en place, financée par les restaurateurs qui se sont manifestés.

Sports

L'aire de jeux (tennis, volley, handball...) de Woas-Wen est en cours d'achèvement.

Les travaux de transformation du gymnase du C.E.S. en salle spécifique gym avec construction d'un nouveau bâtiment sont en cours. Coût : 700.000 F. Fin des travaux, Noël 1984.

Le projet de la salle omnisports 44 x 40, permettant d'accueillir deux aires de jeux, a été élaboré. Cette salle sera implantée dans la vallée de Pen-ar-Biez.

TREGOR BUREAU

Tout l'équipement de la bureautique
Magasin d'expo : 4 quai de la Corderie
LANNION - Tél. 37.09.26

Ecriture - Caisse enregistreuse - Copie - Mobilier

TRAVAUX PUBLICS



BOURGEOIS-PICHARD

Terrassements - Voiries
Réseaux divers
Enrobés à la machine

TREGUIER - Tél. 92.41.10

Services techniques... Services techni

Le plan de circulation



Mises en service le 30 mai, parallèlement à l'ouverture de la nouvelle route de Morlaix, les modifications de circulation affectant le quai et le pont de Viarmes ont fait couler pas mal d'encre et de salive.

Il est vrai que, pendant tout le mois de juin, nous avons noté des difficultés sur la route de Perros-Guirec, aux heures de pointe, qui correspondent aux heures de sortie des usines et des écoles, soit 16 h 30-18 h 30. En dehors de ces heures, la circulation était parfaitement fluide et on notait même une très nette amélioration sur le quai d'Aiguillon, l'allée du Tribunal, le pont de Sainte-Anne et la rue de Rosampont. Il faut également ramener les difficultés à leur juste niveau : la file d'attente, route de Perros, n'excédait jamais les 10 minutes et les propos qu'on a pu entendre (« des heures d'attente ») relèvent de la pure fantaisie.

A partir des observations que nous avons pu enregistrer pendant tout le mois de juin, nous avons pu faire un premier ajustement des phases de feux et les adapter aux flux de circulation. Ces modifications ont été mises en service le 3 juillet au soir et testées toute la semaine du 2 au 7 et tout particulièrement le jeudi 5 juillet. Aujourd'hui nous pouvons dire que la circulation, bien que très intense, est fluide : il faut en moyenne 1 à 2 minutes, et au maximum 3 à 4 minutes pour rentrer dans Lannion et trouver une place de parking quelle que soit la direction d'où l'on vient.

Alors, le nouveau plan de circulation a-t-il apporté des améliorations par rapport à la situation antérieure ?

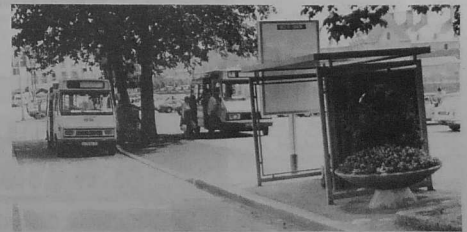
La réponse est OUI.

Oui, car l'an dernier, à la même époque, les files d'attente s'élevaient sur plus d'un kilomètre route de Guingamp, en direction de Morlaix, par la rue de Rosampont et rue Noël Donval, en direction de Perros à partir du pont de Sainte-Anne. OUI, aussi, pour la circulation piétonne en traversée du quai d'Aiguillon qui est facilitée par la diminution du trafic.

Certes, tout n'est pas réglé, loin de là, car nous sommes dans un système saturé et il y aura, comme auparavant, mais à un degré moindre, des moments difficiles entre le 14 juillet et le début août.

Reste cependant que les améliorations sont réelles, que les conditions d'accès et d'accueil du centre ville sont satisfaisantes.

Direction des services techniques



LANNION. - L'arrêt principal des bus est transféré côté quai d'Aiguillon, dans un couloir de sécurité.

Les oppositions ont la parole...

La fin de l'expérience bilingue à Lannion ?

Après un an de fonctionnement de la classe bilingue de l'école maternelle Jean Savidan, le bilan que l'on peut tirer est largement positif : 12 enfants ont suivi les cours de l'instituteur M. Robin, aidé par Mme Meudal, assistante de maternelle bretonnante ; les enfants ont donné une petite représentation théâtrale en breton à Noël, ont participé aux éliminatoires du Kan ar Ebl de Paimpol et ont finalement été sélectionnés pour participer à la finale de Lorient. Même s'ils ne sont pas capables encore de parler couramment le breton, ils ont acquis en un an de sérieuses bases de la langue et sont désireux pour la plupart, ainsi que leurs parents de poursuivre leur expérience en cours préparatoire. Des locaux existent à l'école Joseph Morand et les enseignants sont favorables à ce projet. De plus, cela redonnerait des effectifs à une école en déclin en raison du vieillissement du centre ville. Les parents d'élèves de la classe maternelle bilingue se sont affiliés à l'APÉEB, association (agrée par le ministère de l'Éducation nationale) des parents d'élèves pour l'enseignement du breton. Par voie de presse ils ont invité les parents intéressés à inscrire leurs enfants à l'école Jean Savidan, soit pour la maternelle, soit pour le C.P. bilingue. 32 inscriptions ont été enregistrées : 18 pour la maternelle et 14 pour le C.P. D'ores et déjà une volonté locale importante et le nombre d'inscriptions jouent fortement en faveur de la poursuite de cette expérience originale qui ne demande qu'à s'étendre.

Mais elle risque d'échouer du fait de la mauvaise volonté de l'inspecteur d'académie, M. de Keyser. Plusieurs fois les parents d'élèves ont demandé une entrevue à M. de Keyser, en vue de l'ouverture du CP bilingue, mais en vain, celui-ci se bornant à leur formuler des réponses évasives. Début mars à Saint-Brieuc, l'inspecteur indiquait en comité technique paritaire départemental que seuls trois élèves étaient concernés par un éventuel CP bilingue, ce qui excluait une création de poste. Et pourtant l'instituteur lui-même l'avait informé que 9 élèves sur les 12 étaient candidats pour le CP bilingue. Après une longue période d'attente les parents ont pris connaissance du projet inacceptable de M. de Keyser : un CP-maternelle avec un seul enseignant. Le matin, les enfants du CP apprendraient à lire et à écrire avec l'instituteur chargé par ailleurs du breton ; l'après-midi les enfants de 4, 5 et 6 ans se retrouveraient ensemble pour le breton et le matin les enfants de 4 et 5 ans seraient répartis avec les autres dans leurs classes ordinaires respectives. Réunis en assemblée générale, les parents ont refusé

cette proposition : faire travailler ensemble plus de 30 enfants de trois niveaux d'âge est très difficile sinon impossible. Comment les débutants de 4 ans pourraient-ils s'exprimer ? D'autre part, le travail du CP déborde souvent sur l'après-midi, ce qui est inconciliable avec le regroupement des trois niveaux. Les parents n'ont jamais reçu de réponse à leurs objections. Ils apprennent seulement en juin qu'un seul maître avait été prévu pour la rentrée et que le problème du CP était reporté à septembre.

Il faut se rendre à l'évidence : l'objectif de M. de Keyser est l'échec de l'expérience dont les premiers résultats sont pourtant étonnants, tant au niveau de l'éveil des enfants, que l'apprentissage du breton et du goût pour cet apprentissage. Pour éviter de créer une classe nouvelle, l'inspecteur envisagerait d'interdire tout recrutement à la classe maternelle existante qui serait prolongée en vase clos jusqu'au CM2. Le projet de M. de Keyser a pour but de condamner une expérience où le breton devient langue vivante, où le breton trouve une parcelle de la place qui lui revient de droit dans l'enseignement. Il y a un siècle, les inspecteurs primaires ordonnaient aux instituteurs de tuer le breton, en punissant les enfants qui avaient le malheur de

prononcer un mot dans leur langue maternelle ; en 1984, les méthodes sont plus sournoises mais le but recherché est le même.

Que risque-t-il donc de se passer ? Si la solution de l'inspecteur d'académie prévaut, de nombreux parents se désisteront, estimant que leur enfant risque de souffrir du regroupement de trois niveaux l'après-midi et de l'éclatement de la classe le matin. Ayant créé les conditions pour que les parents n'inscrivent pas leurs enfants en cours bilingue, l'administration aura alors beau jeu de mettre un terme à cette expérience faute de demandes. Rappelons qu'à ce jour il y a 32 inscriptions fermes entre la maternelle et le primaire bilingues.

Nous nous devons de réagir. Le 26 mars 1984, le conseil municipal de Lannion a émis, à l'unanimité, un vœu en faveur de la création d'une classe de CP bilingue à l'école Joseph Morand. Il faut que les syndicats d'enseignants et les associations de parents d'élèves se mobilisent pour mettre en échec le projet injuste et intolérable de l'inspecteur d'académie.

Jean-Pierre LE MONTREUR
U.D.B.
conseiller municipal Union de la gauche

Les oppositions ont la parole...

MM. Gouriou et Jagoret nous avaient communiqué chacun un texte, l'un sur la circulation, l'autre sur l'extrême-droite.

Nous tenons à rappeler que, si le débat contradictoire est souhaitable, ce pour quoi les colonnes du Bulletin Municipal sont ouvertes à l'opposition, ce bulletin ne doit pas devenir une tribune libre polémique.

Voilà pourquoi nous avons demandé à leurs auteurs de reprendre leurs textes pour les revoir ou de nous en communiquer un autre, comme en fait foi la lettre ci-dessous adressée à l'un et l'autre.

La rédaction

« Vous avez fait parvenir en mairie un article pour le prochain numéro du Bulletin Municipal, article qu'il nous est malheureusement impossible de publier tel quel.

Je vous rappelle que le Bulletin Municipal ne doit rien avoir de commun avec la tribune libre de l'hebdomadaire « Le Trégor ». L'éditorial du dernier numéro réaffirmerait que le bulletin se veut un journal d'information et non de polémique, comme il a pu être précisé à M. Bourachot, membre de la commission d'information.

Deux pages restent néanmoins à la disposition des diverses tendances de l'opposition. Il vous est donc possible de nous communiquer un nouvel article, pour le 16 juillet ».

nouveau

CHAUDIERE A CONDENSATION AU GAZ NATUREL

JUSQU'A **50% d'ECONOMIES** sur vos dépenses de chauffage

VEZNEZ FAIRE VOS COMPTES auprès des installateurs

CHAINEGAZ

Notre Service Commercial de GDF de Lannion vous conseille - Tél. 37.46.59

S.L.B.M.

TOUS MATERIAUX

Route de Perros - Lannion **48.44.79**

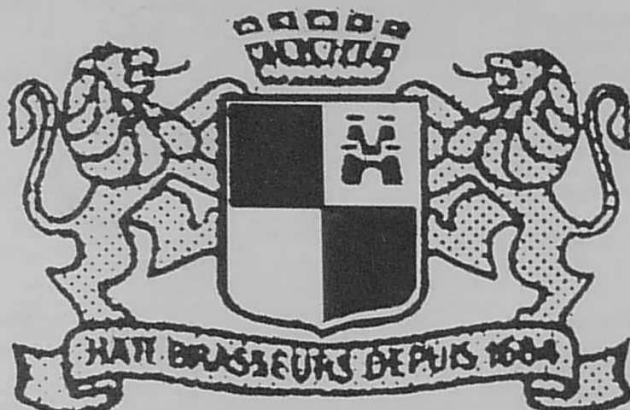
ISOVER

Economies d'énergie, tout le monde en parle

nous vous aidons à les réaliser avec **ISOVER**

COZIGOU SARL

Kronenbourg

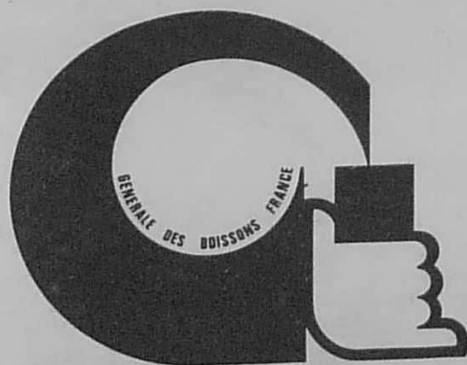


STELLA ARTOIS



Ets COZIGOU

Bières spéciales - Eaux minérales - Boissons gazeuses



2 entrepôts : Route Corlay - 22200 GUINGAMP - Tél. (96) 43.71.81
Route du Rusquet - 22300 LANNION